



CADRAGE ENVIRONNEMENTAL

MAÎTRISE D'OUVRAGE : LIDL

COMMUNE : LE CASTELLET

23 MAI 2018

SOMMAIRE

I- CONTEXTE DE L'OPERATION	5
1. LOCALISATION DU SITE DE PROJET	5
2. L'EMPRISE FONCIERE.....	6
II- ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE	7
1. LE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE.....	7
2. LE PLU DU CASTELLET	8
3. SYNTHESE DU CADRE REGLEMENTAIRE	10
III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SITE DE PROJET	11
1. LE SITE FACE AUX RISQUES ET NUISANCES	11
2. LE SITE FACE AUX ENJEUX ECOLOGIQUES	19
3. LES SENSIBILITES PAYSAGERES	75
4. TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS A PROXIMITE DU SITE.....	78
5. OCCUPATION DU SOL DU SITE	78
6. SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES	81
IV- DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES	82
1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DE CES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	82
2. INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	84

Table des figures

Figure 1 : Localisation du site de projet dans la commune	5
Figure 2 : Localisation du secteur d'étude (vue aérienne et plan cadastral de haut en bas)	6
Figure 3 : Extrait zonage PLU et localisation du secteur d'étude.....	8
Figure 4 : Zonages réglementaires (SIG VAR)	11
Figure 5 : Extrait du zonage réglementaire du PPRI (SIG Var)	13
Figure 6 : Extrait du zonage PPRIF sur la commune du Castellet (SIG Var).....	14
Figure 7 : Incendies recensés dans la commune du Castellet (Prométhée).....	14
Figure 8 : Extrait des mouvements de terrain recensés par le BGRM dans la commune du Castellet. (Géorisques)	15
Figure 9 : Extrait de l'aléa transport des matières dangereuses (source Sig var).....	16
Figure 10 : Canalisation de gaz naturel dans la commune (Géorisques)	16
Figure 11 : Localisation des autoroutes dans la commune (SIG Var).....	17
Figure 12 : Localisation des routes départementales dans la commune (sigvar)	18
Figure 13 : Situation du projet et détail des parcelles (zonage cadastral et zones soumises à défrichage)	19
Figure 14 : Extrait du SRCE (DREAL PACA)	32
Figure 15 : Agencement des constructions autour du site d'étude	78
Figure 16 : Occupation du sol du site	79

Table des photographies

Photo 1 : Haie monospécifique présente dans le secteur d'étude (Haie de cyprès à gauche et laurier haie à droite)	35
Photo 2 : Vignobles en périphérie directe du secteur d'étude (FL, mai 2018)	36
Photo 3 : Espaces non entretenus avec présence d'espèces communes et rudérales (FL, mai 2018)	36
Photo 4 : Villas présentes dans le secteur d'étude (2 ème et 3 ème villa sur les photos) (FL, mai 2018)	37
Photo 5 : Pelouse tondue dans la dernière villa à l'est (FL, mai 2018)	37
Photo 6 : Chantiers en cours de réalisation dans les limites directes du secteur d'étude.....	38
Photo 7 : Portion du parking à l'ouest et voirie longeant le secteur d'étude (FL, mai 2018)	38
Photo 8 : Trèfle étoilé, Sérapias à labelle allongé, Ophrys abeille, et Orchis à odeur de vanille (FL, Mai 2018) ...	42
Photo 9 : Zone d'observation du lézard des murailles (Podarcis muralis)	57
Photo 10 : Vignobles et haies végétales / Maison en R+1	79
Photo 11 : vue sur le chantier depuis le parking	80

Table des cartographies

Carte 1 : Périmètres d'étude.....	21
Carte 2 : Zones d'inventaire à l'échelle du périmètre éloigné	25
Carte 3 : Réseau Natura 2000 à l'échelle du périmètre éloigné	28
Carte 4 : Occupation du sol selon le référentiel Corine Land Cover 2012.	30
Carte 5 : Occupation du sol selon le référentiel CRIGE PACA 2014	31
Carte 6 : Habitats recensés dans le secteur d'étude et le périmètre rapproché	39
Carte 7 : Flore protégée recensée dans la commune, à l'échelle du périmètre éloigné	45
Carte 8 : Flore sur liste rouge identifiée sur le terrain	46
Carte 9 : Enjeux prévisionnels sur la flore et les habitats	48
Carte 10 : Enjeux prévisionnels sur le cortège entomologique	54
Carte 11 : Enjeux prévisionnels sur les cortèges batrachologiques et herpétologiques	58
Carte 12 : Enjeux prévisionnels sur le cortège mammalogique	61
Carte 13 : Cavités naturelles reconnues par le BRGM, à l'échelle du périmètre éloigné.....	64
Carte 14 : Cavités naturelles reconnues par le BRGM, à l'échelle du périmètre rapproché	65
Carte 15 : Enjeux prévisionnels sur le cortège chiroptérologique	66
Carte 16 : Enjeux prévisionnels sur le cortège avifaunistique.....	72
Carte 17 : Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques.....	74

Table des tableaux

Tableau 1 : Période d'inventaires du pré diagnostic.....	20
Tableau 2 : Liste des zones d'inventaires présentes dans un rayon de 5 km du secteur d'étude	23
Tableau 3 : Liste des zones Natura 2000 présentes dans un rayon de 5 km du secteur d'étude.....	27
Tableau 4 : Liste des espèces floristiques protégées sur le territoire national et recensées dans la commune	40
Tableau 5 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune	40
Tableau 6 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune.....	41
Tableau 7 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune.....	41
Tableau 8 : Liste des espèces floristiques observées en phase de cadrage	43
Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale	49
Tableau 10 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale.....	50
Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale	55
Tableau 12 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune	56
Tableau 13 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune	59
Tableau 14 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune.....	62
Tableau 15 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes.....	67
Tableau 16 : Liste des oiseaux observés et identifiées en phase de prédiagnostic.....	70

Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site localisé route des sources au Castellet (83) et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

I- CONTEXTE DE L'OPERATION

1. Localisation du site de projet

La société Lidl souhaite réaliser une opération d'aménagement qui consiste en la création d'un magasin situé route des sources au Castellet. Cette opération fera l'objet d'un aménagement d'ensemble soumis à permis de construire.

Le site de projet est localisé dans la commune du Castellet, dans le département du Var, au bord de la départementale D82, aussi appelée, route des sources.

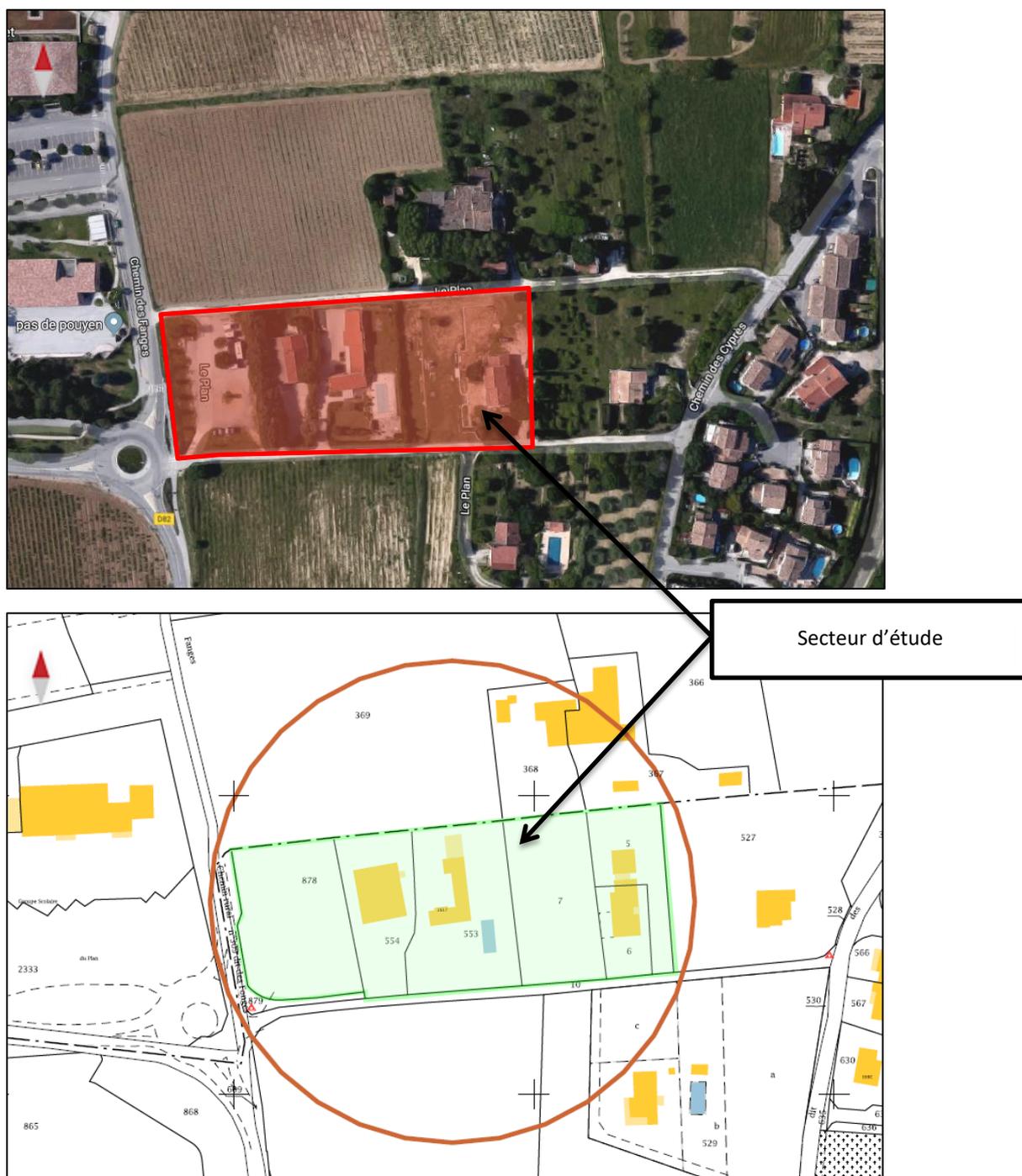
Figure 1 : Localisation du site de projet dans la commune



2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section AH au cadastre et les parcelles concernées sont les parcelles 878-554-553-7-5-6. Le secteur d'étude était occupé en 2013 (source géo portail et google map) par des habitations (avec ou sans piscine), des espaces vacants en friches et un parking « sauvage » à l'extrémité ouest des parcelles concernées.

Figure 2 : Localisation du secteur d'étude (vue aérienne et plan cadastral de haut en bas)



II- ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE

1. Le SCOT Provence Méditerranée

La commune du Castellet fait partie du **schéma de cohérence territoriale Provence Méditerranée**. Le Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée a approuvé par délibération du 16 octobre 2009 le Projet de Schéma de Cohérence Territoriale, qui devient le **document d'urbanisme de référence sur le territoire**.

La commune du Castellet appartient à la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume. Elle est complétée par 31 autres communes pour former le SCOT. Les composantes de ce SCOT sont les communes :

- de la **Métropole Toulon Provence Méditerranée (Carqueiranne, Toulon, Hyères, Le Revest-les-Eaux, La Valette, La Garde, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer et la Crau)**
- de la **communauté de communes de la Vallée du Gapeau (Solliès-Pont, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, La Farlède)**
- de la **communauté de communes d'Agglomération Sainte – Baume (Evenos, Riboux, Le Castellet, Signes, Le Beausset, Saint-Cyr-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Bandol, Sanary)**
- de la **communauté de communes Méditerranée Porte des Maures (Bormes-les-Mimosas, Collobrières, La Londe-les-Maures, Pierrefeu-du-Var, Cuers, le Lavandou).**

Le périmètre du SCOT Provence Méditerranée s'étend sur 125 286 hectares, de la mer Méditerranée à l'arrière-pays, pour 572 603 habitants (INSEE 2015).



Selon la carte du SCOT, le site d'étude est localisé en bordure de route. Un traitement des abords de voies devra ainsi être prévu au projet.

Le site est localisé dans une zone déjà construite, bien que des parcelles vacantes soient encore présentes. Selon les données du SCOT, bien que la précision ne soit pas centrée sur le site de projet, ce dernier apparaît localisé à proximité d'un pôle à conforter et site d'extension prioritaire, pour l'habitat et les équipements.

Le site se localise approximativement au niveau du cercle rouge.

2. Le PLU du Castellet

Le PLU de la Commune du Castellet a été approuvé 06/06/2009. La dernière modification, la 9^{ème}, date du 2 février 2015. Le site d'étude est localisé en zone UC au zonage en vigueur. La voie au sud, est concernée par un emplacement réservé.

La zone UC correspond principalement à l'implantation d'habitation de type résidentiel. Elle comporte cinq secteurs :

- un secteur UCa au Plan du Castellet, plus dense, correspondant à des habitations en ordre discontinu, des commerces et des activités, complément naturel des habitations,
- un secteur UCb correspondant au secteur urbanisé du Camp du Castellet comprenant des habitations et activités,
- Un secteur UCc au Val d'Arenc destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif.
- Un secteur UCd au Brûlat du Castellet, dans lequel la densité est plus dense
- Un secteur UCz correspondant au périmètre de la ZAC DU PLAN créée par délibération de Juin 2012. Ce secteur comprend une sous-zone UCz1 correspondant à la partie basse de l'opération d'aménagement.

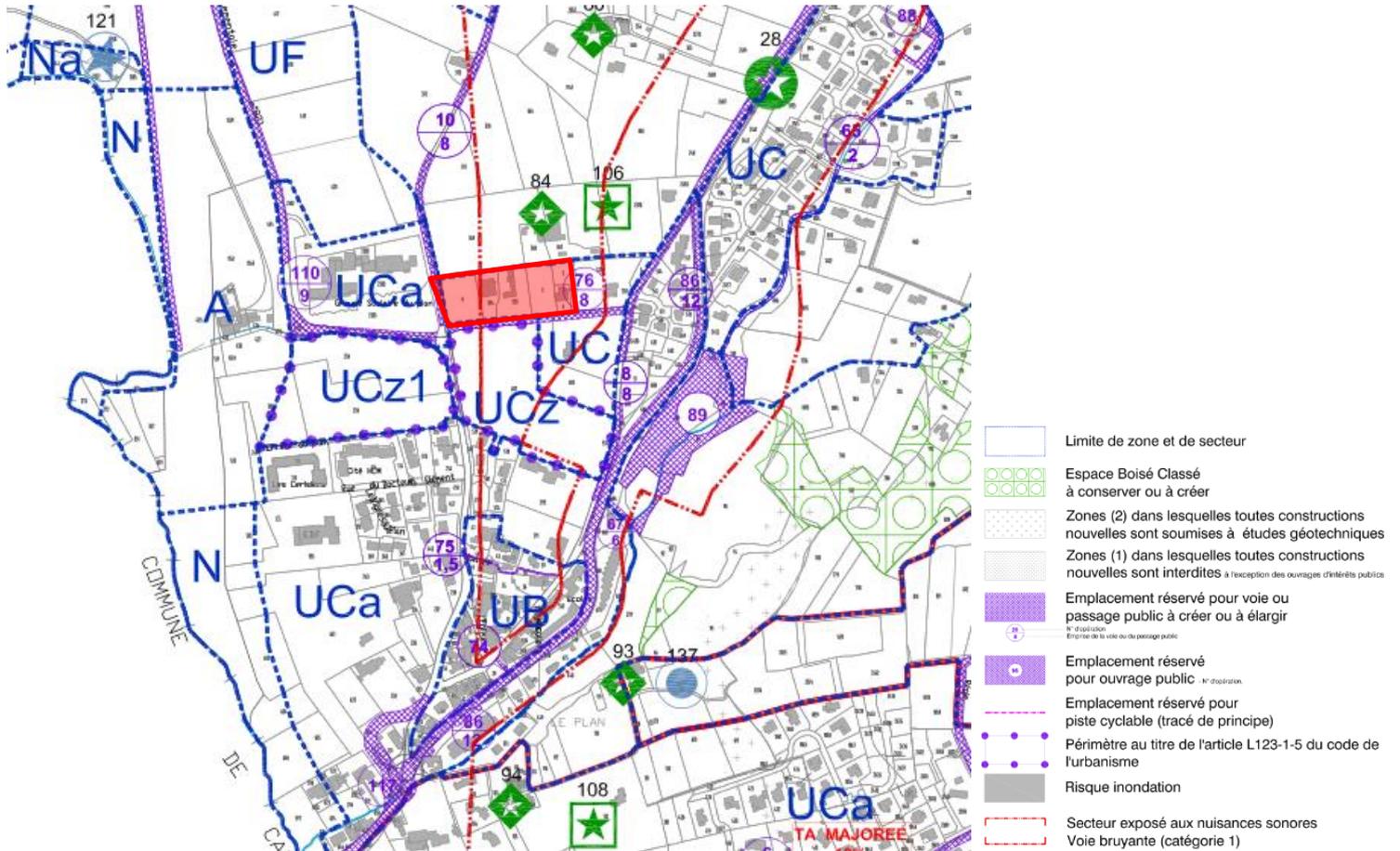
Cette zone comprend des secteurs soumis à l'aléa inondation et incendie, mouvements de terrain. Dans ces secteurs, il convient d'appliquer l'article L 123-1-10 du code de l'urbanisme. Cette zone comprend deux périmètres définis au titre de l'article L 123-1-5 du code de l'urbanisme, dans lesquels il est demandé de réaliser, une part de 30 % minimum à 50 % de logement locatif social. Dans le secteur UCz correspondant au périmètre de la ZAC DU PLAN, la part de logement locatif social est fixée à 40%.

Quelques dispositions du règlement pour la zone UC :

ARTICLE UC 1 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES - Sont interdits les occupations et utilisations suivantes :

- Les occupations et utilisation du sol incompatibles avec le caractère de la zone défini ci-dessus,
- Les installations classées au titre de la protection de l'environnement soumise à autorisation ou déclaration, hormis dans le secteur UCc
- L'ouverture et l'exploitation de carrières et de gravières,
- Les décharges et dépôts de matériaux et de véhicules, hormis dans le secteur UCc
- Les entrepôts commerciaux,
- Les locaux industriels, hormis dans le secteur UCc.
- L'aménagement de terrains de camping, de caravanage,
- Les modes d'occupation du sol visés aux articles R.421-19 j), R.421-23 e), R.111-31, R.111-32, et R.111-40 du code de l'urbanisme.

Figure 3 : Extrait zonage PLU et localisation du secteur d'étude



Le site de projet est localisé dans une zone UC, déjà urbanisée et occupée par des habitations dans laquelle les commerces ne sont pas interdits. Le site de projet est enclavé dans une zone soumise à des nuisances sonores, des risques inondation et des risques vis-à-vis des mouvements de terrain. Ces informations seront détaillées dans la partie risque de ce présent document.

3. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	SCoT	Sans objet
PLU	Secteur en zone UC	<p>Le site est longé au sud, par un ER. Aucun autre élément ne concerne la zone de projet</p> <p>Le site est entouré par des zones de risques naturels (inondations, mouvements de terrain) et des nuisances sonores. .</p>

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SITE DE PROJET

1. Le site face aux risques et nuisances

➤ Le risque inondation

La commune du Castellet est concernée par le plan de prévention des risques inondations (PPRi). A ce titre elle est soumise à un risque d'inondation. Le plan de prévention des risques d'inondation du Castellet a été approuvé par anticipation par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017. Ce dernier est lié à la présence du Grand-Vallat, et de ses principaux affluents dans la commune du Castellet.

Le tableau ci-après illustre les principes du zonage réglementaire :

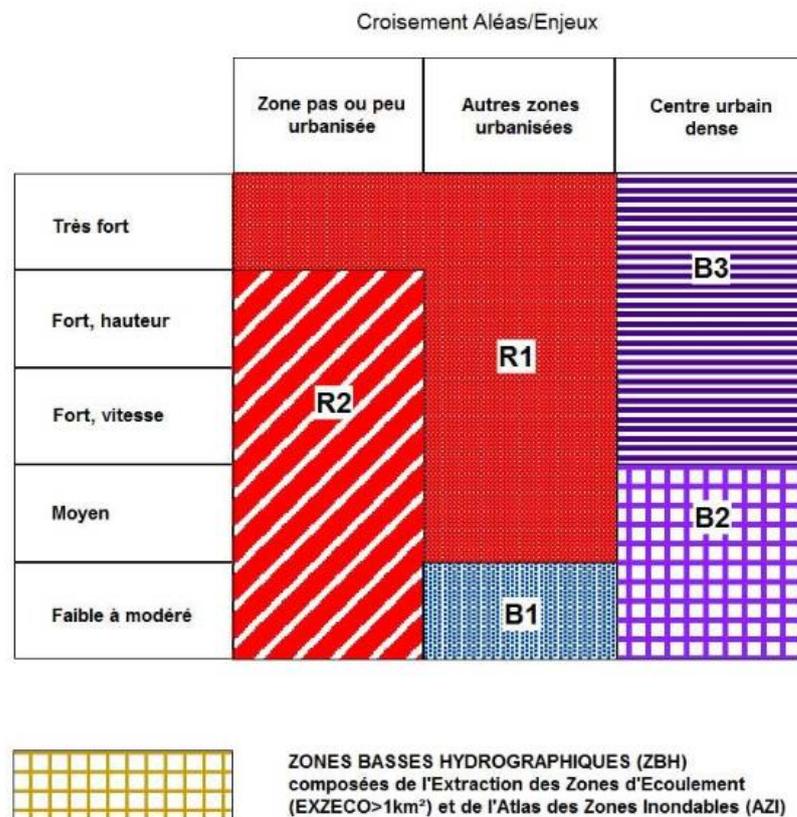


Figure 4 : Zonages réglementaires (SIG VAR)

La zone **rouge** recouvre :

- des secteurs exposés aux risques compte tenu de l'importance des aléas ;
- des secteurs non directement exposés aux risques mais où des constructions, des ouvrages, des aménagements d'exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles pourraient apporter des risques ou en provoquer de nouveaux ;

Dans lesquels, le principe est d'interdire les constructions, les ouvrages, les aménagements, les exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou industrielles.

En conséquence, la zone rouge dispose de 2 sous-zones :

- Zone Rouge Plein (R1) :

- **Zone Peu ou Pas Urbanisée avec un aléa « très fort », soit:**
 - ❖ $H > 2 \text{ m}$
- ou
- **Zone Peu ou Pas Urbanisée avec un aléa « très fort », soit:**
 - ❖ $H > 1 \text{ m et } V > 0,5 \text{ m/s}$
- ou
- **Zone Peu ou Pas Urbanisée avec un aléa « très fort », soit:**
 - ❖ $V > 1 \text{ m/s}$
- **Zone Urbanisée - autre que Centre Urbain Dense- avec l'aléa « moyen » à « très fort », soit:**
 - ❖ $H > 1 \text{ m}$
- ou
- **Zone Urbanisée - autre que Centre Urbain Dense- avec l'aléa « moyen » à « très fort », soit:**
 - ❖ $V > 0,5 \text{ m/s}$
- **Zone Rouge Hachuré (R2) :**
 - **Zone Peu ou Pas Urbanisée avec un aléa « faible à modéré, moyen ou fort », soit:**
 - ❖ $H < 2 \text{ et } V < 0,5 \text{ m/s}$
 - ou
 - **Zone Peu ou Pas Urbanisée avec un aléa « faible à modéré, moyen ou fort », soit:**
 - ❖ $H < 1 \text{ m et } V < 1 \text{ m/s}$

Certaines prescriptions s'appliquent à l'ensemble de la zone rouge. Ces prescriptions générales sont déclinées en « sont interdits » et « sont seuls admis ».

La zone bleue est divisée en 3 sous-zones selon le type de risque :

- **Zone Bleue B1 :**
 - **Zone urbanisée (hors centre urbain dense) avec un aléa « faible à modéré » :**
 - ❖ $H < 1 \text{ m et } V < 0,5 \text{ m/s}$
- **Zone Bleue B2:**
 - **Centre urbain dense avec un aléa « faible à modéré et moyen » :**
 - ❖ $H < 1 \text{ m et } V < 0,5 \text{ m/s}$
 - ou
 - ❖ $H < 0,5 \text{ m et } 0,5 \text{ m/s} < V < 1 \text{ m/s}$
- **Zone Bleue B3:**
 - **Centre urbain dense avec un aléa « fort hauteur, fort vitesse & très fort » :**
 - ❖ $H > 1 \text{ m ou } V > 1 \text{ m/s}$
 - ou
 - ❖ $0,5 \text{ m/s} < V < 1 \text{ m/s et } H > 0,5 \text{ m}$

Les zones basses hydrographiques

Le zonage comprend une zone relative aux zones basses hydrographiques dans lesquelles la prise en compte du risque inondation doit être intégrée dans la réalisation des projets de constructions, aménagements et exploitations nouveaux. L'identification des zones basses hydrographiques permet de rendre compte de l'ensemble du réseau hydrographique ainsi que des zones basses interceptant un bassin versant de plus de 1 km².

Ces zones qui peuvent concerner également des phénomènes de ruissellements constituent des secteurs de vigilance dans lesquelles sont recommandées des mesures d'anticipation, notamment : surélévation des planchers par rapport au sol naturel, études d'inondation pour les projets d'aménagements.

Leur zonage est représenté par un quadrillage orange.

Le site de projet est localisé en dehors des zones à risques. Il est cependant entouré par des zones à risques qui regroupent les 3 zonages cités précédemment.

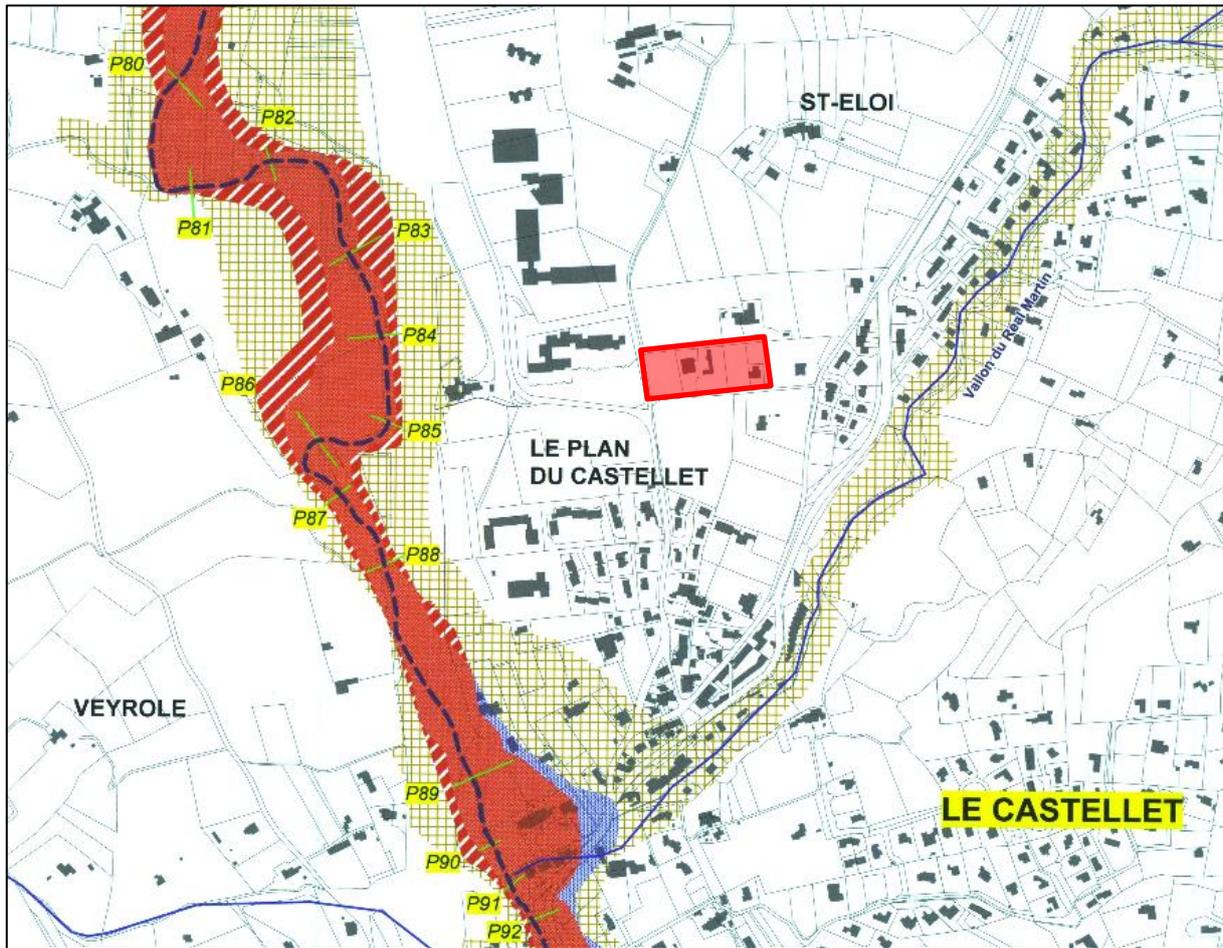


Figure 5 : Extrait du zonage réglementaire du PPRi (SIG Var)

➤ **Le risque incendies de forêt**

La commune du Castellet dispose d'un Plan de Prévention vis-à-vis des Risques Incendies de Forêts (PPRIF). Ce dernier a été approuvé par anticipation par un arrêté préfectoral datant du 19 décembre 2011.

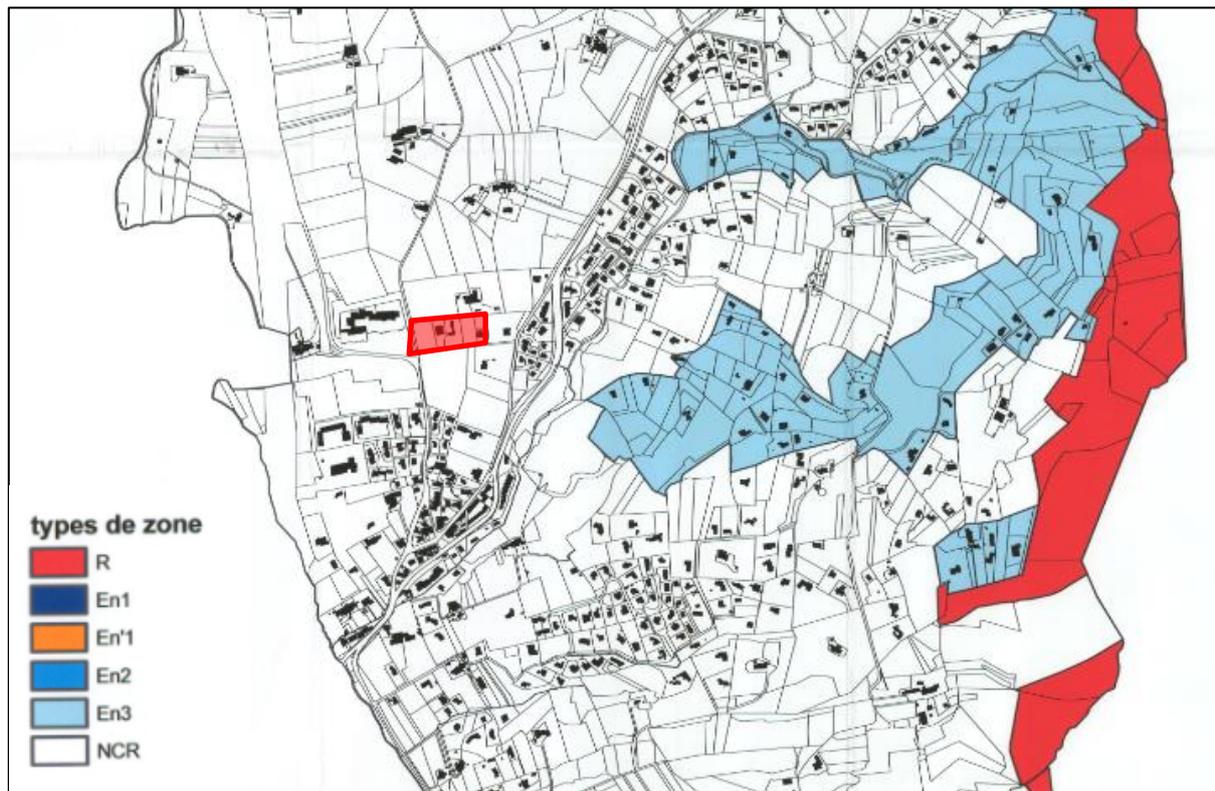


Figure 6 : Extrait du zonage PPRIF sur la commune du Castellet (SIG Var)

Les données historiques ne recensent pas d'incendie feux de forêt dans la zone de projet étudiée ici. La base de données Prométhée a été consultée et recense la présence de 4 incidences sur une période de 10 ans (2008-2018).

Num.	Type	Alerte	Dpt.	Commune↑	Surface(ha)	Nature de la cause
2551	Forêt	20/07/2010	83	Castellet (Le)	0,1500	Accidentelle
139	Forêt	10/02/2011	83	Castellet (Le)	0,0010	Involontaire (particulier)
3912	Forêt	18/07/2016	83	Castellet (Le)	0,6600	Jet D'Objets Incandescents
5769	Forêt	25/08/2016	83	Castellet (Le)	0,0250	Vehicules

Figure 7 : Incendies recensés dans la commune du Castellet (Prométhée)

Ces incendies sont tous inférieurs à 1 hectare et la nature de la cause varie de l'involontaire, au jet d'objets incandescents.

Le site de projet n'est pas localisé dans un espace forestier. Il est occupé par des maisons, et des espaces ouverts vacants de type friches. Il n'est donc pas concerné par le risque incendie de feux de forêts.

➤ Le risque mouvements de terrains

La commune du Castellet est concernée par un Plan de Prévention du Risque Mouvements de Terrain. Ce dernier a été approuvé le 29/10/1981. Seuls deux mouvements de terrain sont recensés dans la commune et sont de type glissement de terrain.

Le site de projet n'est pas connu pour être concerné par des mouvements de terrain, mais il est situé sur une commune à risque. Il faudra donc prendre en compte le risque mouvement de terrain dans ce projet.

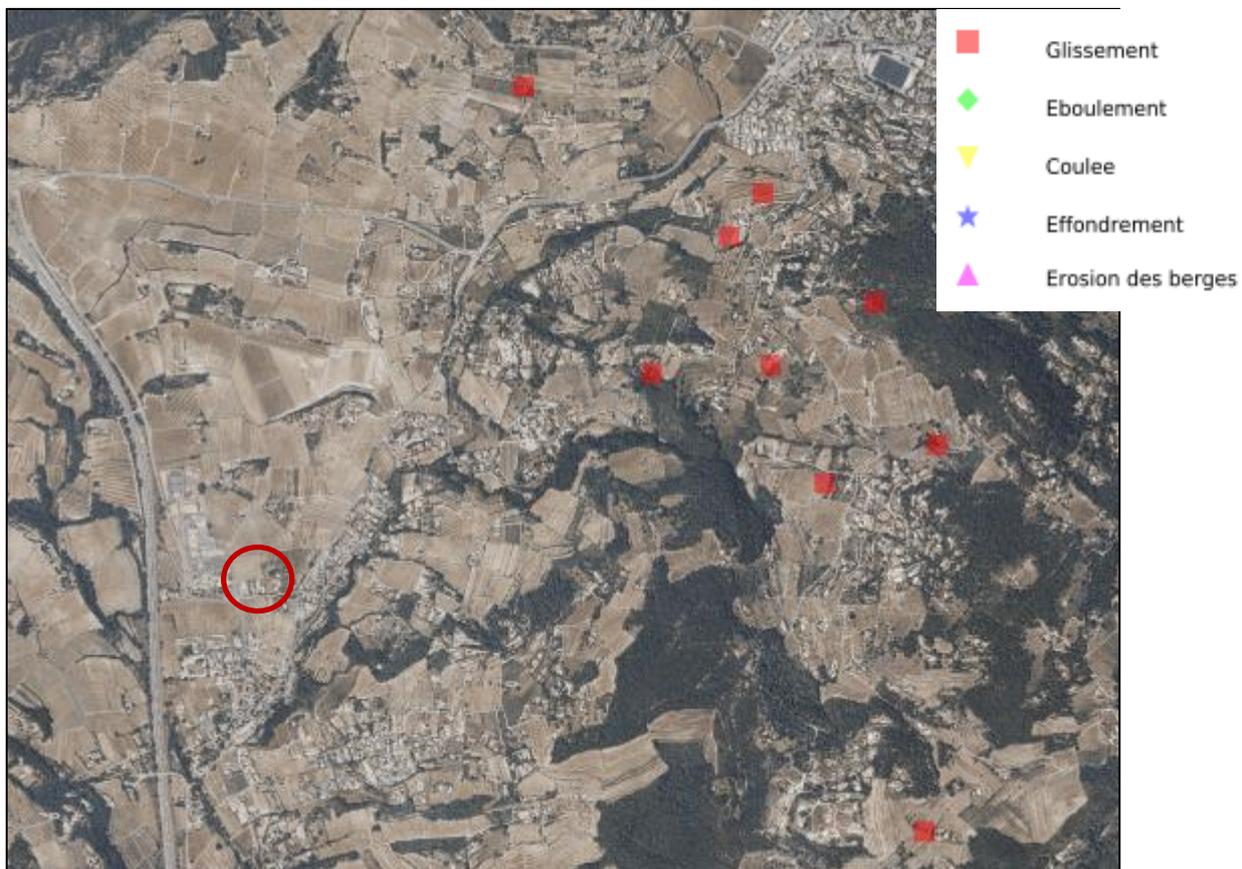


Figure 8 : Extrait des mouvements de terrain recensés par le BGRM dans la commune du Castellet. (Géorisques)

➤ Le risque de transport de matières dangereuses

Le transport des matières génère un risque lié directement à la dangerosité des produits transportés. C'est un risque industriel particulier. Tous les produits utilisés au quotidien, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement. Les risques sur la DLVA sont liés aux axes routiers principaux et les voies ferrés, au transport par canalisations (gazoduc, transethylène, pipeline) qui traversent le territoire.

Le territoire communal est fortement exposé au risque de transport de matières dangereuses, en raison d'un réseau viaire riche notamment par la présence d'autoroutes, de départementales et de nationales traversant la commune : A50, D559b, D82, D66, DN8, D26, D226, D626, D87, D426. Ces routes assurent en effet un flux de transit et de desserte. À ce jour aucun accident n'est intervenu sur le territoire communal, cependant ce risque est à prendre en compte, notamment d'un point de vue de la situation du site de projet.

Le site de projet est situé entre deux zones d'influences. La partie Est du site de projet est légèrement comprise dans ce secteur d'influence du risque de transport de matière dangereuses. Les voies qui concernent directement le site de projet vis-à-vis de ce risque sont l'A50 et la D559b.

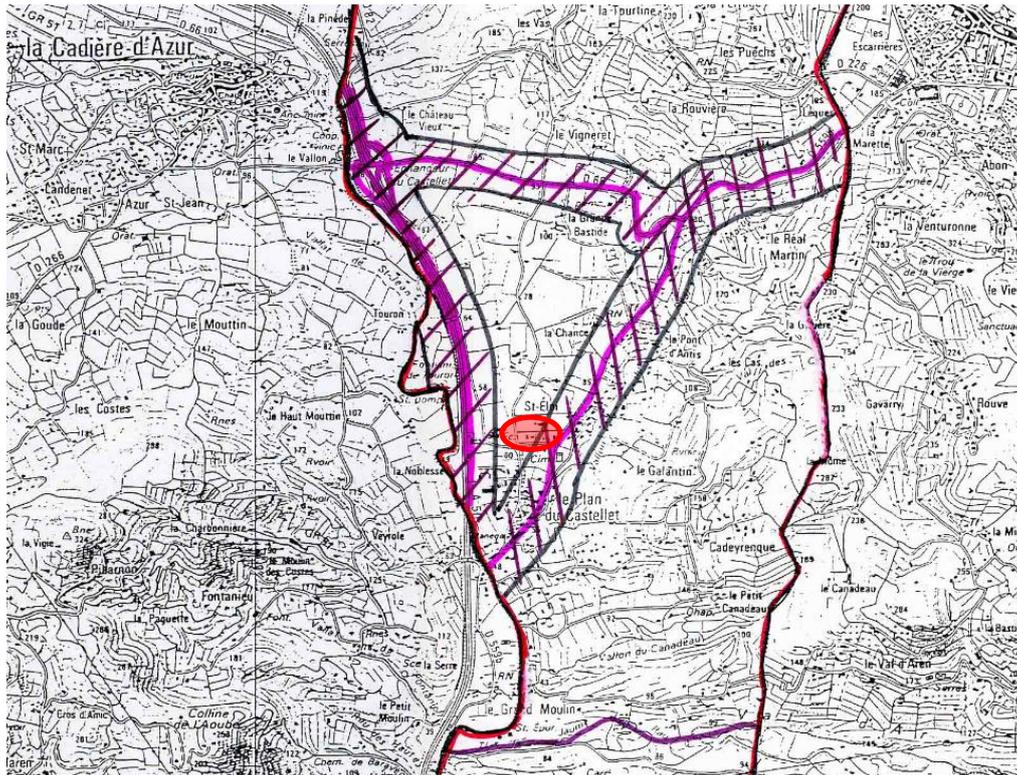
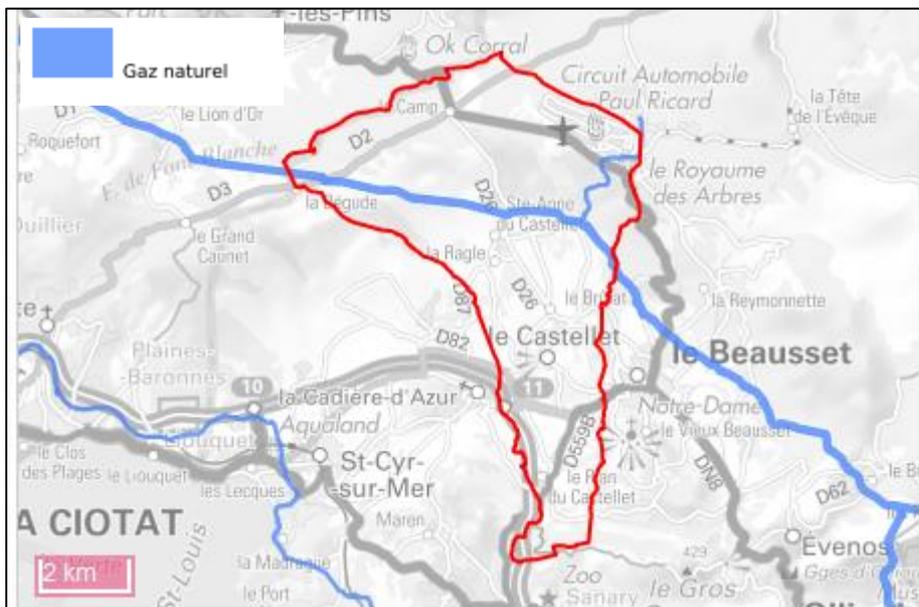


Figure 9 : Extrait de l'aléa transport des matières dangereuses (source Sig var)

➤ **Canalisations de matières dangereuses**



Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

Selon le site Géorisques, la commune du Castellet, est concernée par une canalisation de transport de gaz naturel.

Cette dernière ne traverse pas le site de projet et ses environs proches.

Figure 10 : Canalisation de gaz naturel dans la commune (Géorisques)

➤ **Voies bruyantes**

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou

de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Plusieurs routes départementales sont recensées comme bruyantes par l'arrêté préfectoral du 1 aout 2014. Il s'agit des routes départementales DN8-D66-D82 et d559b. Ainsi, les quartiers situés en bordure des RD sont classés en zone de bruit. L'A50 traverse le territoire communal par l'ouest est se localise à l'ouest du site de projet.

Le site de projet est bordé à l'est par la RD556b, de classe 3. L'A50 qui se situe à l'ouest peut avoir une influence sur le niveau sonore ressenti dans le site de projet.
Selon le zonage en vigueur du PLU, le site de projet est localisé dans une zone soumise à d'importantes nuisances sonores.
Le site de projet se situe approximativement au niveau de l'étoile jaune.

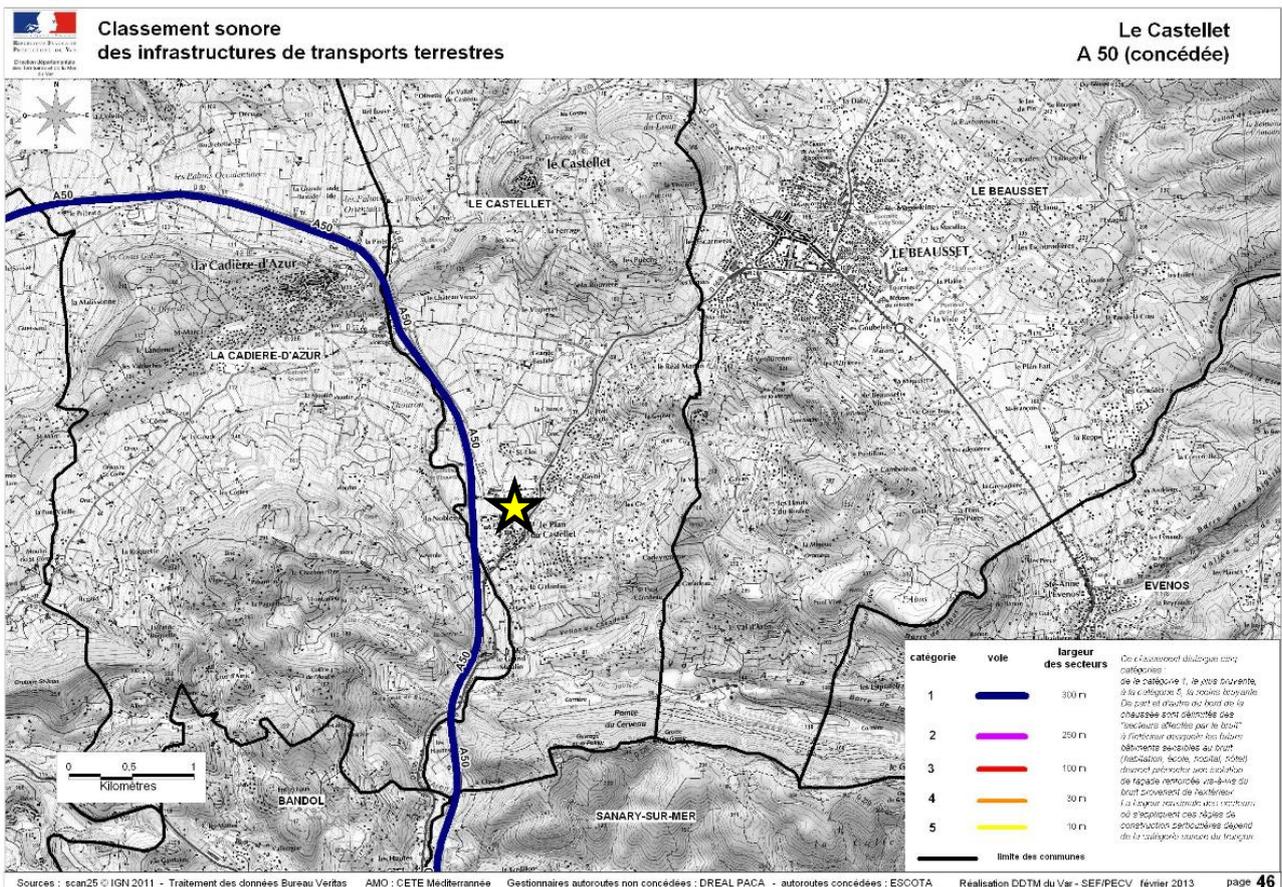


Figure 11 : Localisation des autoroutes dans la commune (SIG Var)

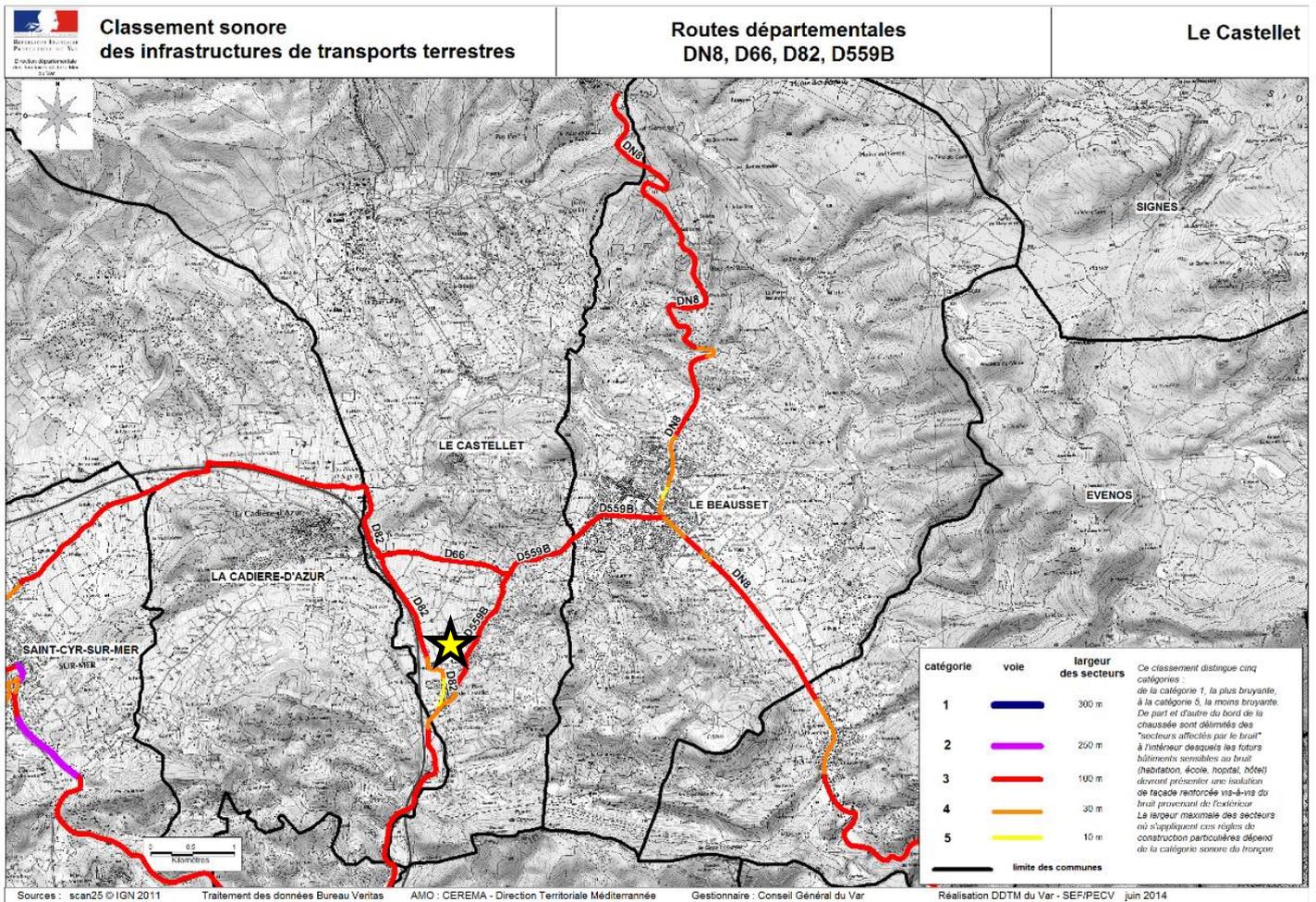


Figure 12 : Localisation des routes départementales dans la commune (SIGVar)

2. Le site face aux enjeux écologiques

➤ Contexte du projet

La société Lidl prévoit la réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL sur plusieurs parcelles d'ores et déjà construites. Le bâtiment sera accompagné par une surface de stationnement des véhicules et des caddies. La surface cadastrale située 2617 route des Sources, est de 7916 m² et se localise dans le sud de la commune, au hameau Le Plan du Castellet.

Le projet est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au titre de la rubrique 39 (projet) et de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement. Selon la carte du SIG VAR, intitulée « Application du défrichement Commune du CASTELLET, le secteur d'étude ne se situe pas dans une zone soumise à défrichement.

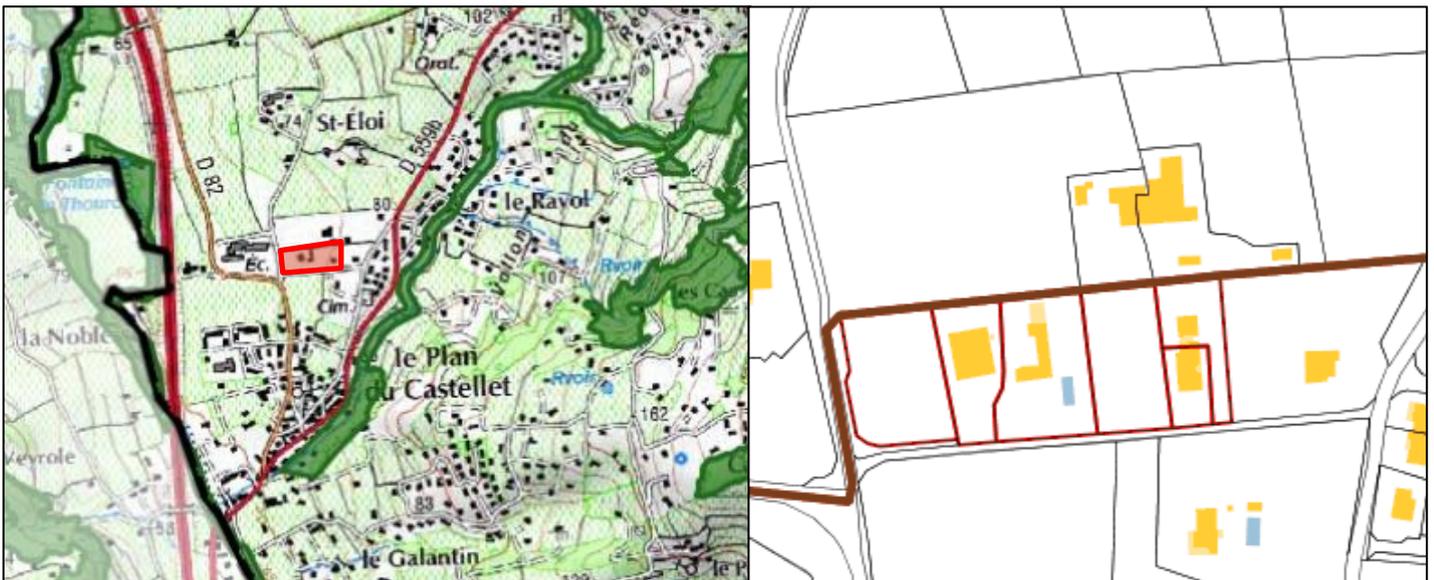


Figure 13 : Situation du projet et détail des parcelles (zonage cadastral et zones soumises à défrichement)

➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, 3 périmètres ont été définis en fonction du type de projet et de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace strictement dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevées floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 250 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.

- **Le périmètre éloigné**, de 5 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentent dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Tableau 1 : Période d'inventaires du pré diagnostic

Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
16/05/2018	Faune flore et habitats naturels	22°C nuageux, absence de vent fort, pas de précipitations

Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

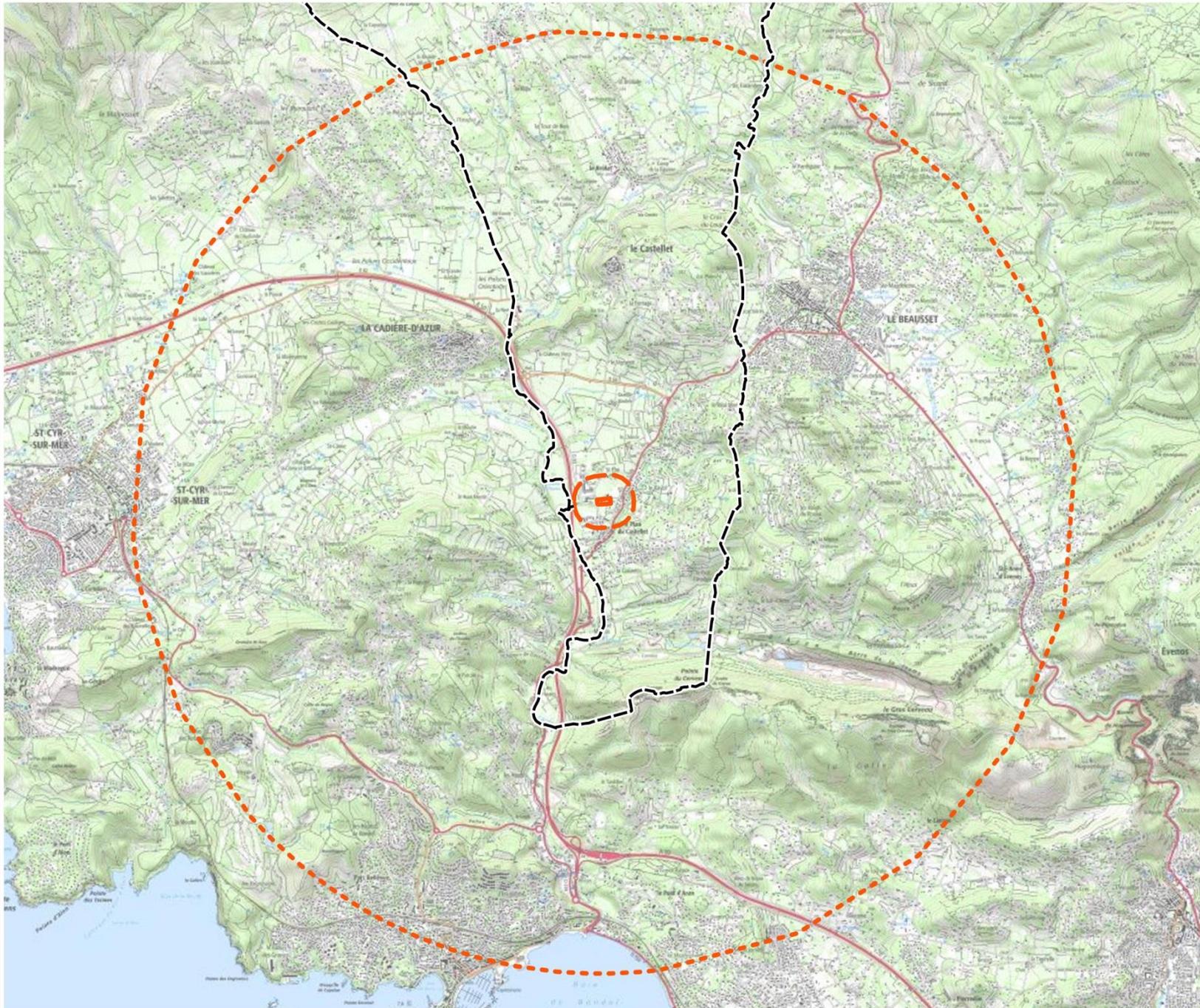
Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global.

Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné sera consultée. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2008 ne seront donc pas considérées.

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale
Périmètres d'étude



 Limites communales

Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (250 m)

 Périmètre éloigné (5 km)



0 1000 2000 m



LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale
Secteur d'étude



Périmètres d'étude
Secteur d'étude



0 25 50 m

➤ **Situation par rapport aux périmètres à statut**

LES ZONES D'INVENTAIRES

ZONES NATURELLES D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permette de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- **les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.**
- **les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.**

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

ZNIEFF-ZICO ET ZONE DE PROJET

Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone d'inventaire.**

La ZNIEFF de type 1 la plus proche du secteur d'étude s'intitule « **Collines littorales de la Madrague à l'île Rousse** » (id MNHM : 930012489) se situe à environ 2.5 km des limites ouest du secteur d'étude.

La ZNIEFF de type 2 la plus proche du secteur d'étude « **Gros Cerveau Croupatier** » (id MNHM 930012488), **se situe à environ 1.7 km de la limite sud du secteur d'étude.**

Aucune ZICO, n'est recensée dans le périmètre éloigné.

Le tableau ci-dessous indique les Zones d'Inventaires présentes dans le périmètre éloigné et qu'il faudra donc prendre en compte dans l'analyse des enjeux et de sa biodiversité, par rapport au secteur d'étude.

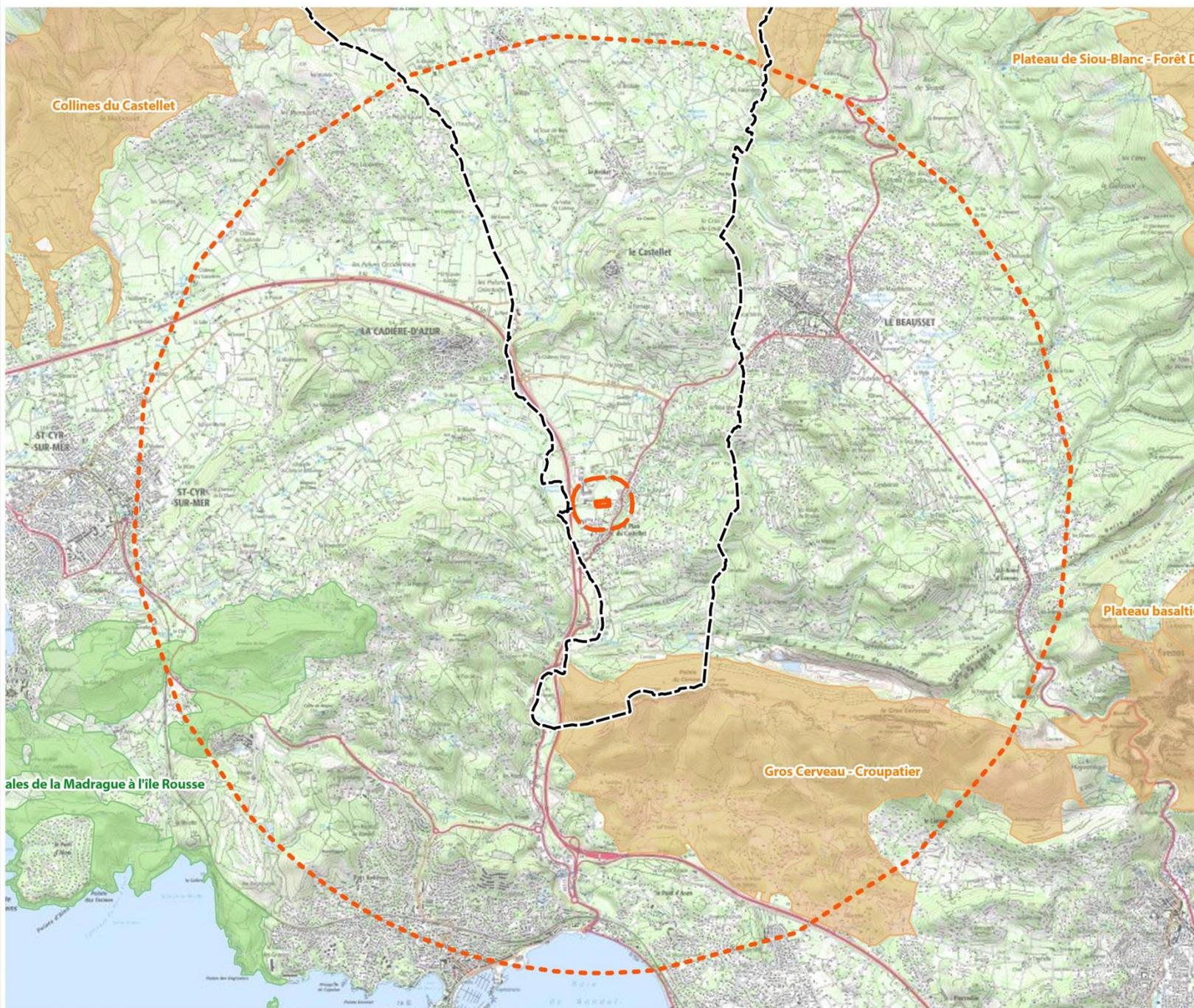
Tableau 2 : Liste des zones d'inventaires présentes dans un rayon de 5 km du secteur d'étude

ZNIEFF 1		Distance au secteur d'étude (km)
Id MNHN	NOM	
930012489	Collines littorales de la Madrague à l'île Rousse	2.5

ZNIEFF 2		Distance au secteur d'étude (km)
Id MNHN	NOM	
930012488	Gros cerveau Croupatier	1.7
930020295	Collines du Castellet	4.7

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale
Zones d'inventaire à l'échelle du périmètre éloigné



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (250 m)

Périmètre éloigné (5 km)

Zones d'inventaire

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2



0 1000 2000 m

LES ZONES REGLEMENTAIRES OU CONTRACTUELLES

Le secteur d'étude, son périmètre rapproché et son périmètre éloigné, ne sont concernés par aucune zone réglementaire et / ou contractuelle. Le site de projet n'est pas non plus concerné par les zones rattachées au PNA de la Tortue d'Hermann, de l'Aigle de Bonelli, et du Faucon crécerellette.

LE RESEAU NATURA 2000

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA a l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

LE RESEAU NATURA 2000 ET LA ZONE DE PROJET

Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC.

Aucun espace n'est situé dans le périmètre éloigné strict. Cependant deux ZSC jouxtent avec ce dernier et seront tout de même prise en compte dans l'analyse des données.

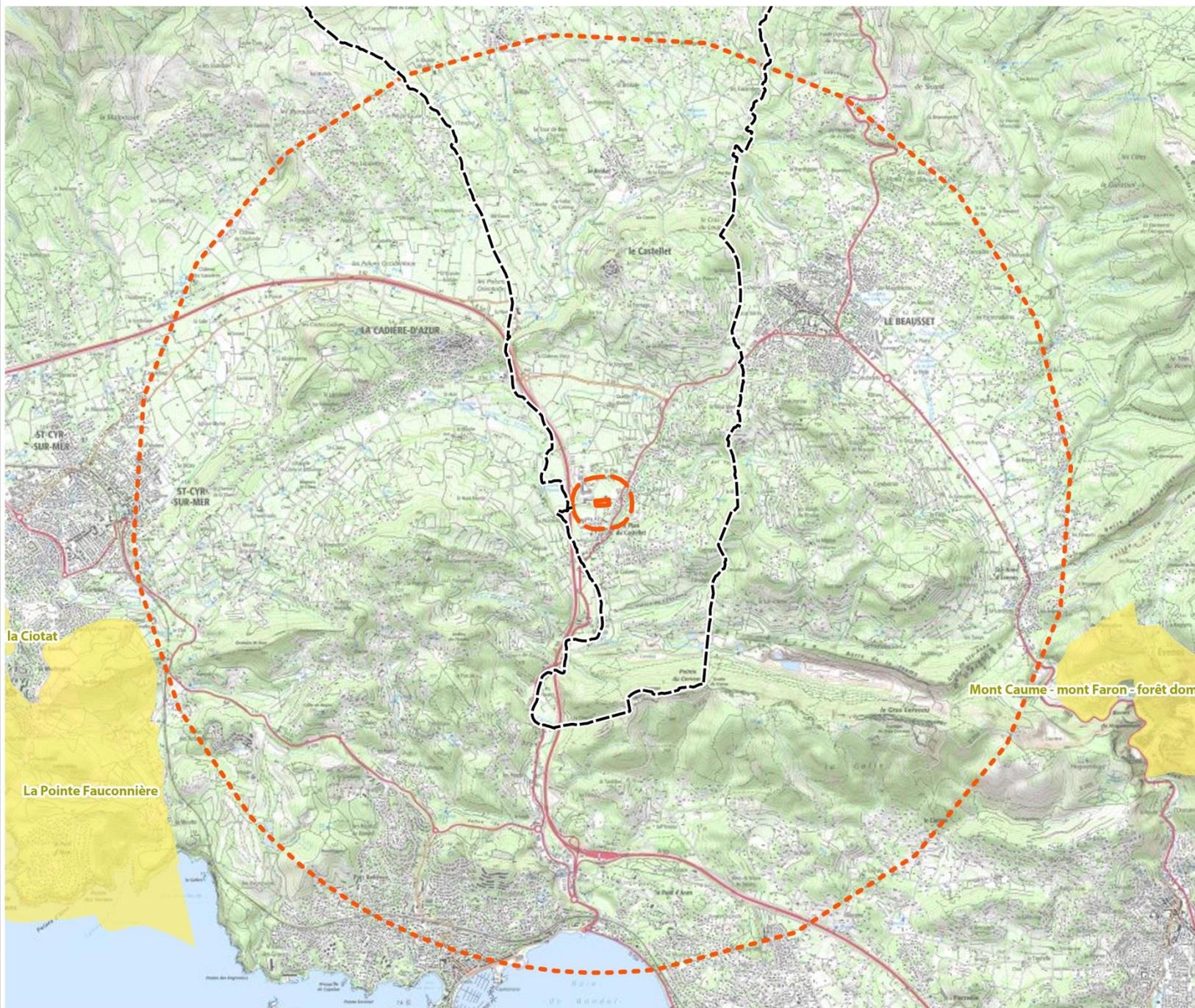
Le tableau ci-dessous indique les Zones d'Inventaires présentes dans le périmètre éloigné et qu'il faudra donc prendre en compte dans l'analyse des enjeux et de sa biodiversité, par rapport au secteur d'étude.

Tableau 3 : Liste des zones Natura 2000 présentes dans un rayon de 5 km du secteur d'étude

ZSC		Distance au secteur d'étude (km)
Id MNHN	NOM	
FR9301608	Mont Caume - mont Faron - forêt domaniale des Morières	5.2
FR9301609	La Pointe Fauconnière	5.1

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale
Réseau Natura 2000 à l'échelle du périmètre éloigné



 Limites communales

Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (250 m)

 Périmètre éloigné (5 km)

Natura 2000

 Zones de Conservation Spéciales (ZSC)



0 1000 2000 m



ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire.

La ZNIEFF de type 1 la plus proche du secteur d'étude s'intitule « **Collines littorales de la Madrague à l'île Rousse** » (id MNHM : 930012489) se situe à environ 2.5 km des limites ouest du secteur d'étude.

La ZNIEFF de type 2 la plus proche du secteur d'étude « **Gros Cerveau Croupatier** » (id MNHM 930012488), **se situe à environ 1.7 km de la limite sud du secteur d'étude.**

Aucune zone réglementaire, ni Natura 2000 n'est concernée par le secteur d'étude.

Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont globalement faibles. Les espaces urbains sont bien présents à proximité directe du secteur d'étude (zone urbaine, routes départementales et autoroutes, espaces agricoles...). Le secteur d'étude est entouré de voiries et de zones agricoles qui permettent de bien délimiter les espaces vis-à-vis des autres espaces naturels.

En d'autres termes, l'espace d'étude apparaît déconnecté des grandes entités naturelles significatives.

➤ Occupation du sol

RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2012

Le référentiel Corine Land Cover 2012, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet tout de même de prendre connaissance de l'environnement général du secteur d'étude.

En ce qui concerne le secteur d'étude, il est concerné par les entités :

- **221 : Vignobles**

L'approche proposée par ce référentiel n'apparaît pas cohérente avec l'occupation réelle du sol du site d'étude. En effet, le site n'est pas concerné par des vignobles mais du bâti. Au contraire les vignobles sont bien présents en périphérie.

RÉFÉRENTIEL OCCSOL DU CRIGE PACA 2014

Le référentiel proposé par le CRIGE PACA est destiné à imposer une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires. Le but de leurs démarches est aussi de dresser un bilan sur la consommation d'espaces aussi bien au niveau des espaces naturels, artificiels, ou agricoles. La mise en place de cartographie de l'occupation du sol apporte un outil d'aide à la décision et la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée par la suite expose l'occupation du sol dans le site de projet.

Selon les données fournies par le CRIGE PACA, le site d'étude est essentiellement composé par des espaces bâti. Quelques espaces vacants sont présents à l'ouest et sont représentatifs de friches. Il est aussi entouré ponctuellement par des espaces de serres et des prairies. L'environnement proche est animé par des espaces industriels et des zones résidentielles plus ou moins denses.

Le site de projet expose, un passé agricole qui a participé à façonner le site de projet au cours du temps. Ces données permettent d'avoir une première impression et un ressenti sur le site, sa composition paysagère et son implantation environnante.

Selon ce référentiel, le secteur d'étude est composé :

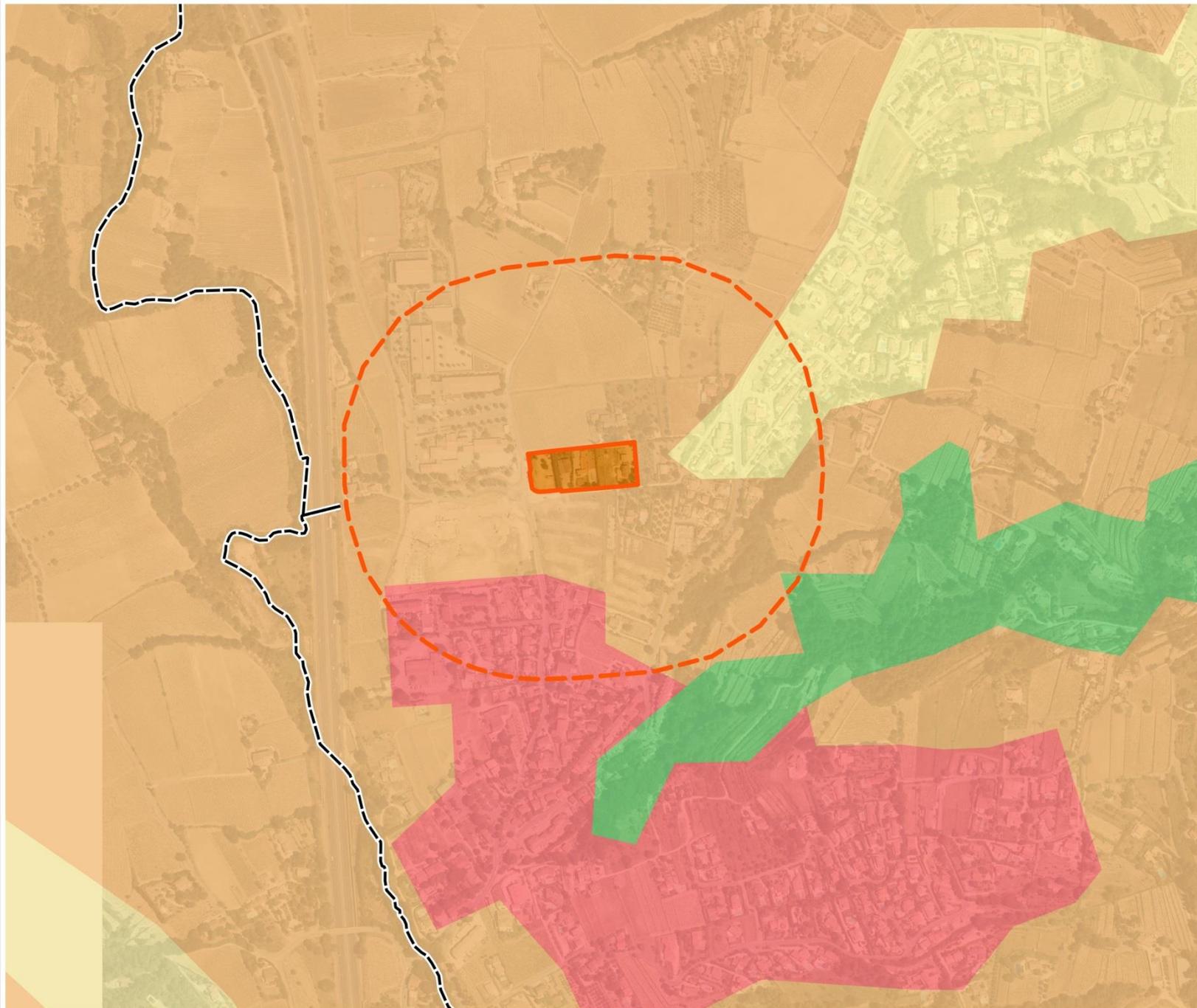
- **113 : Espaces bâtis diffus et autres bâtis**
- **221 : Vignobles**

Cette composition se rapproche de la réalité, contrairement au référentiel Corine land cover 2012. À l'inverse, à cette échelle, ces données ne peuvent pas être considérées comme précises. Les habitats sur le site doivent faire appel à des relevés floristiques précis et complets pour déterminer précisément la mosaïque paysagère, à l'échelle parcellaire.

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Occupation du sol selon le référentiel Corine Land Cover 2012, à l'échelle du périmètre rapproché



 Limites communales

Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (250 m)

Occupation du sol

 112 - Tissu urbain discontinu

 221 - Vignobles

 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes

 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

 312 - Forêts de conifères



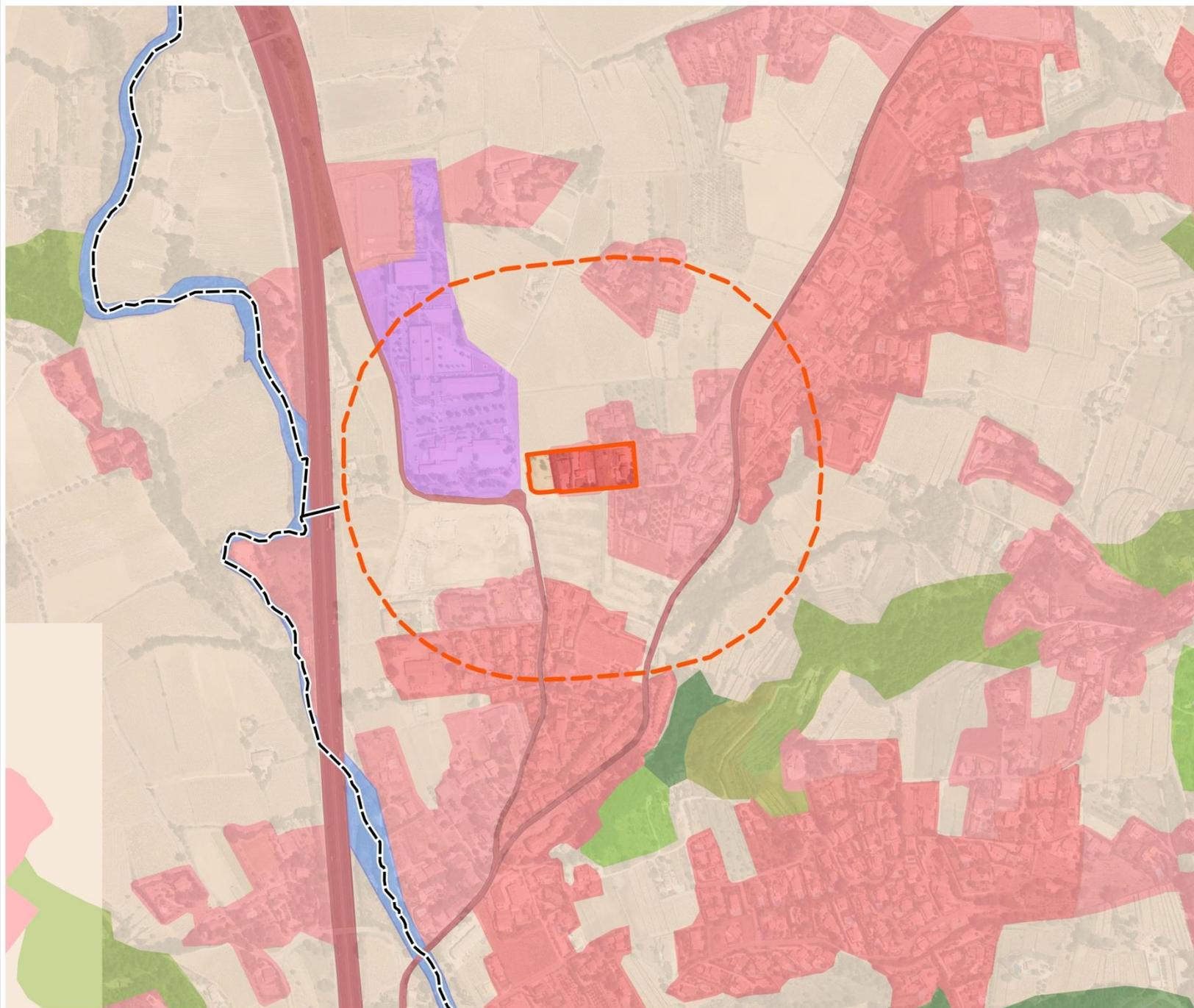
0 100 200 m



LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Occupation du sol selon le référentiel Crige PACA 2014, à l'échelle du périmètre rapproché



 Limites communales

Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (250 m)

Occupation du sol

 112 - Tissu urbain discontinu

 113 - Espaces de bati diffus et autres batis

 121 - Zones d'activités et équipements

 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

 142 - Équipements sportifs et de loisirs

 221 - Vignobles

 312 - Forêts de conifères

 313 - Forêts mixtes

 323 - Maquis et garrigues

 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation

 511 - Cours et voies d'eau



0 100 200 m



➤ Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvée par le Conseil Régional le 17/10/2014.

Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

Le site est localisé dans une zone artificielle, en bordure de plusieurs éléments fragmentants, la D559b, la route des sources Les environs proches du site sont aussi concernés par le Grand Vallat et ses affluents, cours d'eau concerné par des risques d'inondation.

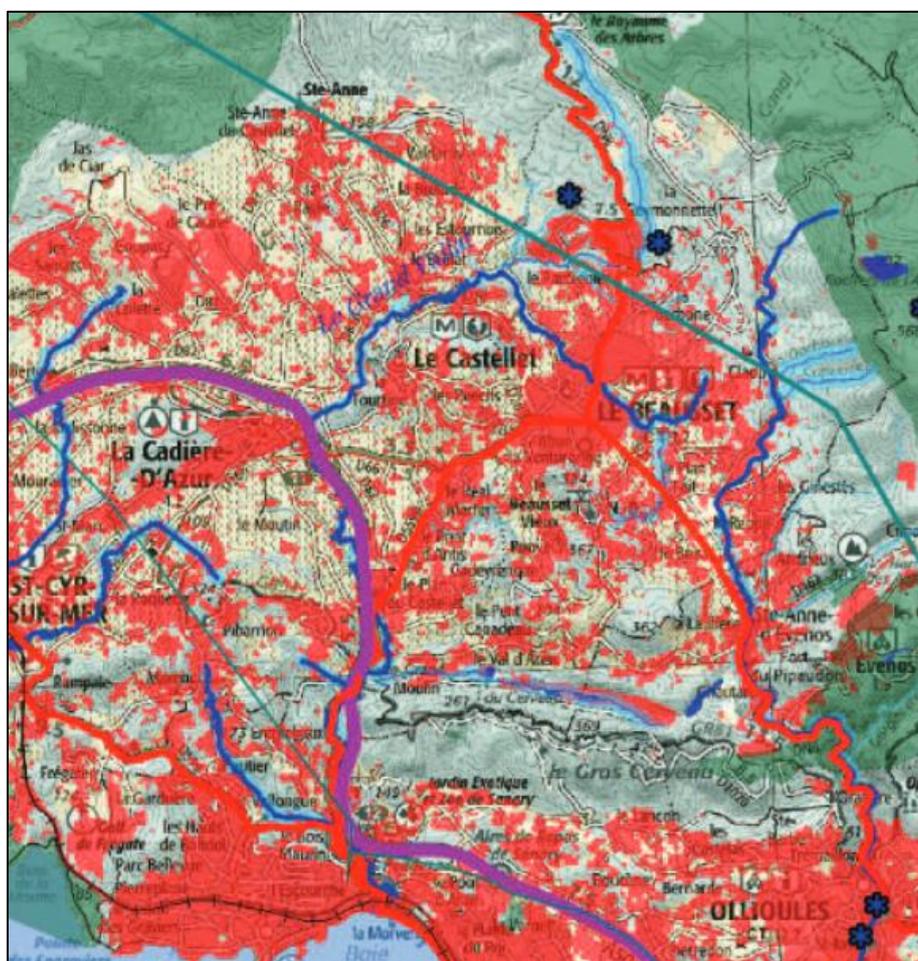
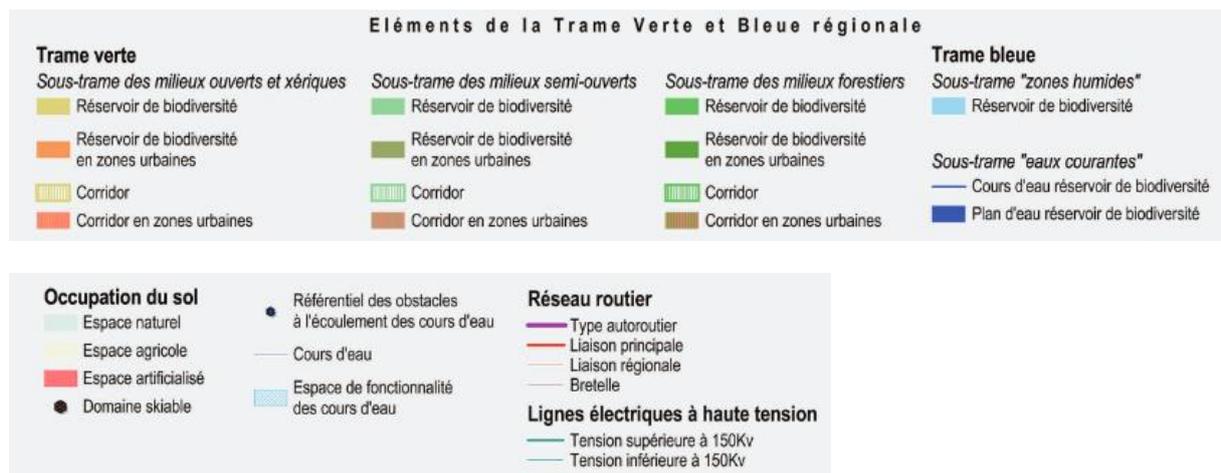


Figure 14 : Extrait du SRCE (DREAL PACA)



La cartographie suivante présente les continuités écologiques fonctionnelles par rapport au secteur d'étude telles que définies au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région PACA.

La zone d'étude et ses secteurs connexes se situent en dehors des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité définis au sein du SRCE. Le secteur d'étude ne se situe dans aucun élément du SRCE, comme le montre la carte ci-après.

Les inventaires de terrain ont permis de constater que le site d'étude se situe dans un espace fortement anthropisé et grillagé sur une importante partie de sa périphérie.

Le bâti et les espaces anthropisés dominent dans le site, ainsi que des dents creuses (espaces vacants sous pression anthropiques).

Les voiries sont bien présentes dans l'environnement proche du secteur d'étude ce qui participe à isoler cette entité vis-à-vis des espaces naturels présents en périphérie.

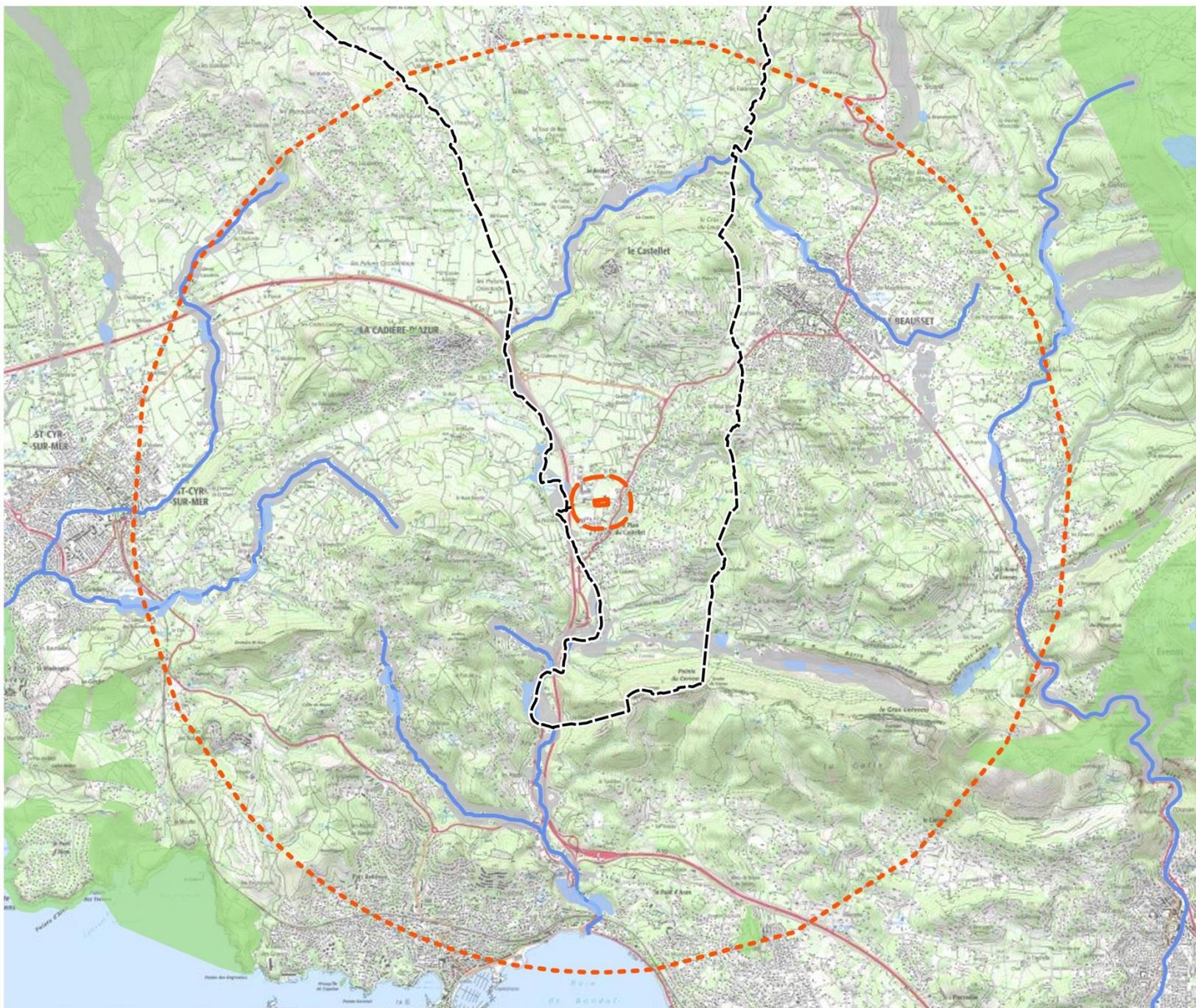
Les espaces construits exercent aussi des nuisances sonores qui limitent la richesse écologique du site (dérangement des espèces).

Les enjeux du projet vis-à-vis du réseau écologique et du SRCE sont considérés comme faibles dans ce contexte.

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Extrait du Schéma Régionale De Cohérence Ecologique (SRCE), à l'échelle du périmètre éloigné



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (250 m)

Périmètre éloigné (5 km)

SRCE

Espaces en eau

Cours d'eau

Espaces de mobilité

Réservoirs de biodiversité



0 1000 2000 m



➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiels reconnus. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de cadrage, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément 8 typologies d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 16 mai 2018 sur site.

FA Haies :

Le secteur d'étude est composé de 3 villas individuelles, dont les limites séparatives des parcelles sont matérialisées sur quelques côtés par des haies denses globalement monospécifiques, composées essentiellement de Cyprès (*Cupressus*) et de Laurier haie (*Prunus laurocerasus*). Ces haies sont taillées et fournies ce qui peut apparaître intéressant d'un point de vue de leur rôle écologique (zone refuge, de reproduction pour les petites espèces). Le seul point négatif est leur composition, pauvre en espèces (1 seul espèce). Ces haies sont taillées et entretenues et se situent pour la plupart le long d'axe routier, ce qui implique des nuisances sonores, et atmosphériques.



Photo 1 : Haie monospécifique présente dans le secteur d'étude (Haie de cyprès à gauche et laurier haie à droite)

FB.4 Vignobles (CB 83.21)

Les environs directs du secteur d'étude sont composés de vastes vignobles, encore en activités. Ce type de culture domine dans le paysage de la commune du Castellet et les communes limitrophes. Certains vestiges de vignes sont présents dans les friches environnantes et ont été remplacés pour quelques parcelles par des constructions de logements résidentiels (en chantier actuellement).



Photo 2 : Vignobles en périphérie directe du secteur d'étude (FL, mai 2018)

11.5 Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (CB 87)

Le secteur d'étude est essentiellement composé de villas individuelles résidentielles qui se sont implantées sur d'anciennes parcelles agricoles (vignobles visiblement). Certaines portions de ces parcelles ne sont pas construites et sont dépendant d'une évolution spontanée. Une tranche herbacée devant la dernière maison est représentative de cet habitat. C'est d'ailleurs dans cette tranche qu'ont été observées les 3 espèces d'orchidées, dominées par la *Serapias vomeracea*.

Ces espaces sont globalement dominés par de l'orge queue de rat, de la mauve sylvestres, des coquelicots, de la luzerne sauvage, du trèfle étoilé, du dactyle aggloméré, de la centranthe rouge, du fenouil, de la sauge, de la shérardie des champs, Ces espèces sont connues pour être rudérales et coloniser ce genre d'habitats en plus des bords de chemins et des espaces remaniés.



Photo 3 : Espaces non entretenus avec présence d'espèces communes et rudérales (FL, mai 2018)

J2.1 Habitats résidentiels dispersés

Le secteur d'étude est composé de 3 parcelles appartenant à 3 particuliers. Sur ces parcelles, 3 villas sont implantées avec leurs jardins ornementaux attenants. Seule la dernière villa n'est pas entièrement clôturée vis-à-vis des espaces limitrophes. Les villas disposent de zones de stationnement pour les véhicules. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt pour la flore.



Photo 4 : Villas présentes dans le secteur d'étude (2 ème et 3 ème villa sur les photos) (FL, mai 2018)

J2.21 Jardins ornementaux (CB 85.31)

Les villas sont agrémentées, surtout pour les deux à l'est, d'un jardin ornemental bien entretenu. Ce dernier se compose de pelouse tondu, rase et de quelques arbres parsemés dans le terrain. Les ligneux sont dominés par les micocouliers, des figuiers et des oliviers. La première maison présente à l'inverse et espace attenant en friche ou destiné au stationnement des véhicules.



Photo 5 : Pelouse tondu dans la dernière villa à l'est (FL, mai 2018)

J2.2 Bâtiments ruraux publics

Les environs proches du secteur d'étude sont occupés par un vaste groupe scolaire.

J2.7 Sites ruraux de construction et de démolition

Les parcelles situées dans la continuité du secteur d'étude, anciens vignobles, sont actuellement en cours de remaniement, car occupées par un chantier. Des logements résidentiels sont prévus sur ces espaces. Le quartier concerné par le projet du LIDL est donc en voie d'extension et d'augmentation de sa population au vu de la densification des espaces. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt pour la flore et sont source de nuisance vis-à-vis de la faune et des riverains actuels.



Photo 6 : Chantiers en cours de réalisation dans les limites directes du secteur d'étude

J4.2 Réseaux routiers

Le secteur d'étude est bordé à l'ouest par la route des sources. Cette route permet d'accéder rapidement à l'autoroute depuis le plan du Castellet. Aussi elle donne accès au groupe scolaire, situé en contrebas, et permet de rejoindre le village médiéval du Castellet en quelques minutes.

À l'heure actuelle, cette route est régulièrement empruntée par des engins de chantier. Elle est d'ailleurs balisée par des plots de chantier qui permettent un élargissement temporaire.

À l'ouest du secteur d'étude, un espace ouvert vacant est disponible pour le stationnement des véhicules. Le jour de la visite de terrain, un espace temporaire destiné au renseignement et à la vente des futurs logements était implanté sur une portion de cet espace.

Les routes dans les environs directs du secteur d'étude sont fortement dégradées (chantier potentiellement).



Photo 7 : Portion du parking à l'ouest et voirie longeant le secteur d'étude (FL, mai 2018)

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Habitats identifiés dans le secteur d'étude et le périmètre rapproché



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Habitats

 FB.4 Vignobles (CB 83.21)

 I1.5 Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées (CB 87)

 I2.21 Jardins ornementaux (CB 85.31)

 J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines (CB 86.2)

 J2.2 Bâtiments ruraux publics

 J2.7 Sites ruraux de construction

 J4.2 Réseaux routiers

 Clôture

 Haie monospécifique



0 15 30 m



LA FLORE

METHODOLOGIE DE RECHERCHE DE DONNEES

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune du Castellet.

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2008 ne sont donc pas considérées.

DONNEES DE SILENE FLORE

Les données du Conservatoire Botanique de Porquerolles recensent la présence de 380 espèces floristiques au sein de la commune du Castellet. Sur la totalité **7 espèces sont protégées** à l'échelle **nationale**. Il s'agit :

Tableau 4 : Liste des espèces floristiques protégées sur le territoire national et recensées dans la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date de dernière obs.
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée, Anémone Coronaire	22/11/2010
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain	12/05/2008
<i>Asplenium sagittatum</i> (DC.) Bange, 1952	Herbe à la mule	06/02/2010
<i>Arenaria provincialis</i> Chater & G.Halliday, 1964	Sabline de Provence	14/05/2009
<i>Serapias parviflora</i> Parl., 1837	Sérapias à petites fleurs	03/06/2017
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998	Squille	28/08/2014
<i>Tulipa raddii</i> Reboul, 1822	Tulipe précoce	21/11/2010

Ces 8 espèces sont inscrites sur la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national. (Article 1, Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire).

La base de données Silène Flore recense aussi la présence de **3 espèces floristiques protégées sur le territoire régional**. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)

Tableau 5 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date de dernière obs.
<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755	Alpiste aquatique	03/06/2017
<i>Convolvulus lanuginosus</i> Desr., 1792	Liseron duveté, Liseron duveteux	28/11/2016
<i>Ophrys provincialis</i> (Baumann & Künkele) Paulus, 1988	Ophrys de Provence	03/05/2010

Aucune de ces données n'est recensée dans le secteur d'étude, à ce jour. (Voir carte ci-après)

DONNEES DE L'INPN

Les données de la base de données communale de l'INPN recense la présence de 350 espèces végétales sur la commune du Castellet.

Sur la totalité, **7 espèces sont protégées** à l'échelle **nationale** (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 2 et 3). Il s'agit,

Tableau 6 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis punaise, Orchis à odeur de punaise	Article 1
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée, Anémone Coronaire	Article 1
<i>Asplenium sagittatum</i> (DC.) Bange, 1952	Herbe à la mule, Doradille sagittée	Article 1
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain	Article 1
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832	Glaïeul douteux	Article 1
<i>Tulipa agenensis</i> DC., 1804	Tulipe oeil-de-soleil, Tulipe d'Agen, Tulipe de Lortet	Article 1
<i>Tulipa raddii</i> Reboul, 1822	Tulipe précoce	Article 1

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **1 espèce végétale protégée sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)**

Tableau 7 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Convolvulus lanuginosus</i> Desr., 1792	Liseron duveté, Liseron duveteux, Liseron laineux	Article 1

La base de données de L'INPN ne fournit pas de données géoréférencées.

Les données fournies par ces deux bases données permettent de centrer les espèces potentielles sur le site lors des inventaires de terrain en fonction de leurs besoins écologiques.

Selon les cartes ci-après, aucune espèce végétale, protégée au niveau nationale et / ou régionale n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude. Les espèces protégées sont toutes situées dans le périmètre éloigné, soit à plus de 250 mètres du secteur d'étude.

OBSERVATIONS DE TERRAIN

Les inventaires de terrain, réalisés le 16 mai 2018, ont permis de recenser la présence de **61** espèces dans le secteur d'étude et ses environs proches.

La période est actuellement favorable pour l'observation de la flore.

Le secteur d'étude dans son ensemble ne représente pas un espace favorable pour la flore, en raison de l'occupation du sol par des villas et des jardins attenants très entretenus.

Cependant, la présence d'une bande herbacée non entretenus dans l'est du secteur d'étude a permis d'observer trois espèces d'orchidées, dont une présentant un intérêt patrimoniale en PACA.

Ces trois espèces sont inscrites sur la liste rouge des orchidées de France métropolitaine (2009).

Serapias vomeracea (Burm.f.) Briq., 1910 → LC (préoccupation mineure)

Ophrys apifera Huds., 1762 → LC (préoccupation mineure)

Anacamptis fragrans (Pollini) R.M.Bateman, 2003 → NT (quasi menacée)

Cette dernière est considérée comme quasi menacée en France métropolitaine, et de plus sa répartition est principalement connue dans le sud de la France, dont fait partie le Var. De ce fait, cette espèce présente une patrimonialité modérée et des enjeux de conservation modérés. Un seul individu de cette espèce a été observé. À l'inverse une dizaine de pieds de *Ophrys apifera* sont présents, et plusieurs dizaines de pieds de *Serapias vomeracea* ont été observés au niveau de la bande enherbée en amont de la dernière maison à l'est. Cet espace peu entretenu mais ouvert, représente une station à orchidées sauvages intéressante.



Photo 8 : Trèfle étoilé, Sérapias à labelle allongé, Ophrys abeille, et Orchis à odeur de vanille (FL, Mai 2018)

Tableau 8 : Liste des espèces floristiques observées en phase de cadrage

Nom latin	Nom commun
<i>Aegilops geniculata</i> Roth, 1797	Égilope ovale, Égilope ovoïde
<i>Aegilops triuncialis</i> L., 1753	Égilope à trois arêtes, Égilope de trois pouces
<i>Anacamptis fragrans</i> (Pollini) R.M.Bateman, 2003	Orchis à odeur de vanille
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge à feuilles aiguës
<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753	Astragale de Montpellier, Esparcette bâtarde
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé
<i>Celtis australis</i> L., 1753	Micocoulier de provence, Falabreguier
<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
<i>Cistus albidus</i> L., 1753	Ciste blanc, Ciste mâle à feuilles blanches, Ciste cotonneux
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flamme, Clématite odorante
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit
<i>Cupressus</i> sp	Cyprès
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Erodium ciconium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium Bec-de-cigogne
<i>Erodium malacoides</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium Fausse-Mauve, Érodium à feuilles de Mauve
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues
<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun, Figuier de Carie, Caprifiguier, Figuier
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat
<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles
<i>Lathyrus cicera</i> L., 1753	Gessette, Jarosse
<i>Lobularia maritima</i> (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon, Ophrys frelon
<i>Origanum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i>	Marjolaine sauvage
<i>Papaver hybridum</i> L.	Coquelicot hispide

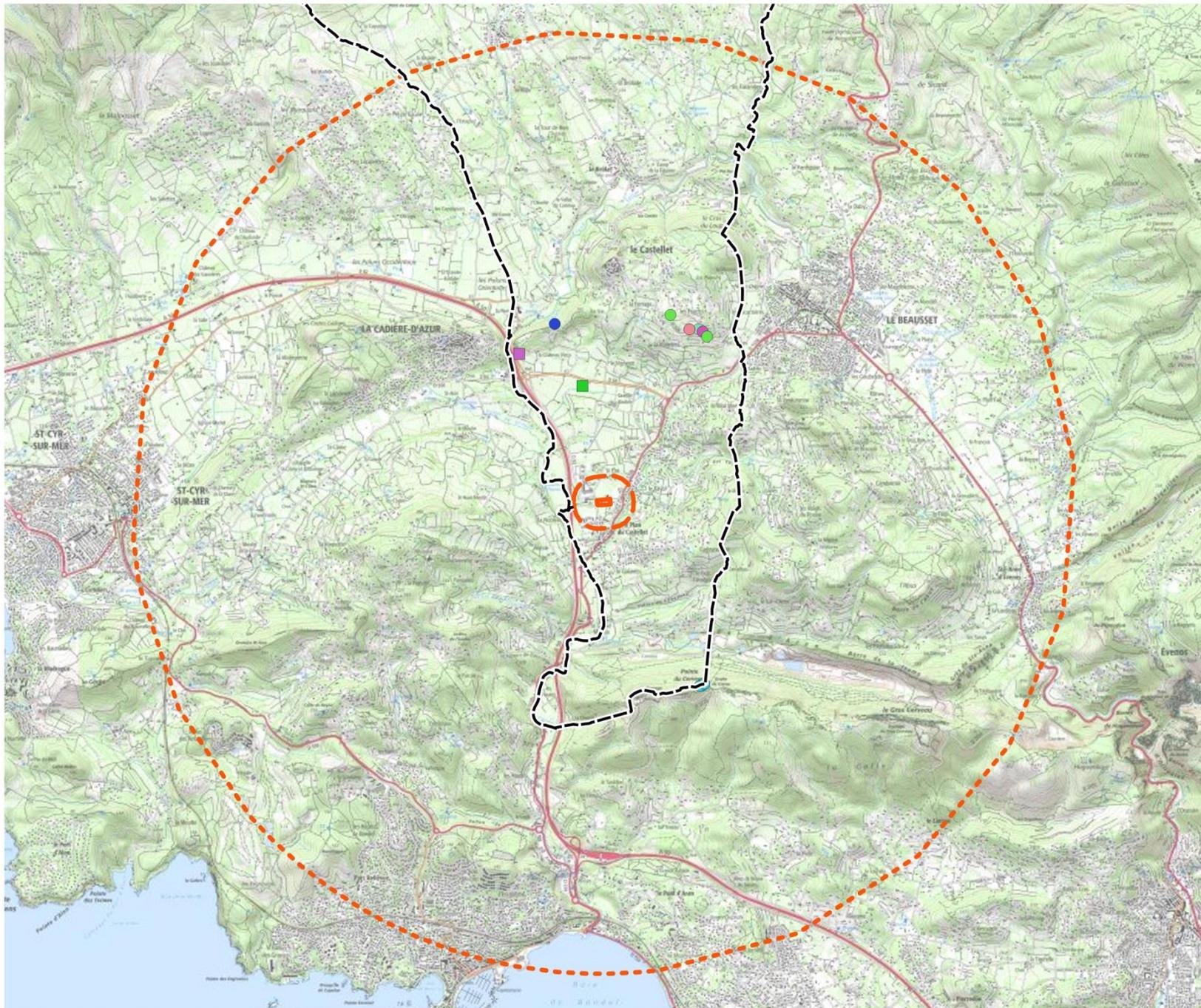
Nom latin	Nom commun
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne de cerf
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance
<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	Sauge fausse-verveine
<i>Serapias vomeracea</i> (Burm.f.) Briq., 1910	Sérapias en soc, Sérapias à labelle long
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal
<i>Stellaria media</i> L., 1753	Mouron des oiseaux
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des près
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant
<i>Trifolium stellatum</i> L., 1753	Trèfle étoilé
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvotte sauvage
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette

Une espèce invasive a été observée, il s'agit du Robinier Faux acacia :*Robinia pseudoacacia* .

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Flore protégée recensée dans la commune, à l'échelle du périmètre éloigné



▭ Limites communales

Périmètres d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (250 m)

▭ Périmètre éloigné (5 km)

Flore protégée

Protection régionale

■ Alpiste aquatique

■ Liseron duveté

Protection nationale

● Anémone couronnée

● Chamaerops nain

● Herbe à la mule

● Sérapias à petites fleurs

● Squille

● Tulipe précoce



0 1000 2000 m



LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Flore sur liste rouge identifiée sur le terrain



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Zone d'observation des Serapias et Ophrys abeille
-  Orchis à odeur de vanille



ENJEUX RELATIFS AUX ESPECES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

Les données de terrain, n'ont pas permis d'identifier la présence d'habitat patrimonial et / ou d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude. Les habitats identifiés sont communs et répandus dans le domaine agricole et urbain. D'autre part, le secteur d'étude se situe dans une zone urbaine de type « village et zone résidentielle ». Le site est régulièrement entretenu d'une part pour les vignobles, mais aussi au niveau des parcelles du secteur d'étude, qui sont actuellement occupées par des villas et des jardins domestiques attenants. Le site subit quelques pollutions urbaines (pollutions atmosphériques notamment), mais aussi des pollutions visuelles et sonores, en raison de la présence de deux chantiers conséquents en limites directes du secteur d'étude (chantier de construction d'un complexe de logements sociaux).

En l'absence d'habitat patrimonial et d'intérêt communautaire, les enjeux sur les habitats sont considérés comme faibles.

Les inventaires floristiques du 16 mai 2018, ont permis de mettre en évidence 3 espèces d'orchidées inscrites sur la liste rouge des orchidées de France métropolitaine (2009) :

Ophrys abeille : *Ophrys apifera* → LC

Serapias à labelle allongé : *Serapias vomeracea* → LC

Orchis à odeur de vanille : *Anacamptis fragrans* → NT

Cette dernière présente des enjeux de conservation modérés et une patrimonialité modérée en PACA. Les deux autres espèces d'orchidées présentent des enjeux de conservation faibles et une patrimonialité de même rang.

Aucune espèce protégée n'a été observée.

Les espèces de flore sont majoritairement des espèces rudérales, pionnières, messicoles et liées aux perturbations, remaniements des terrains...

La consultation des bases de données communales n'ont pas permis de mettre en évidence de données historiques, sur la présence, d'éventuelles espèces protégées sur le site d'étude.

Le site subit des pressions environnementales par les entretiens agricoles en périphéries, mais surtout par les chantiers actuels, et la circulation des véhicules au niveau des routes communales qui bordent les parcelles du secteur d'étude.

Dans ce contexte, les enjeux sur la flore sont considérés comme modérés-faibles.

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Enjeux prévisionnels sur les habitats et la flore



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 15 30 m



➤ LA FAUNE

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE DE DONNÉES

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 16 mai 2018 soit en période favorable pour l'observation de la faune en général. Cette visite avait pour but d'identifier les enjeux éventuels pour la faune vis-à-vis du projet.

Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 5 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elles s'avèrent pertinentes dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadre le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- **son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),**
- **ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),**
- **ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),**
- **ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales**
- **d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...**

INSECTES

Le secteur d'étude et ses limites proches sont fortement anthropisés avec la présence de villas, de routes et de chantiers en activités. Aussi, en bordure directe du secteur de projet, des vignobles sont toujours en activités.

BIBLIOGRAPHIE

Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

➔ ODONATES

Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de berne
Faune PACA	Aeschne isocèle	<i>Aeshna isoceles</i>			
Faune PACA	Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i>			
Faune PACA	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			
Faune PACA	Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>			
Silène	Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>			
INPN	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens splendens</i>			
Faune PACA	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>			

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne
Faune PACA	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Art 3	DH 2	BE 2
Silène	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>			
Faune PACA, INPN	Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>			
Faune PACA	Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>			
Faune PACA	Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>			
Faune PACA, INPN	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			
Faune PACA	Leste vert	<i>Lestes viridis</i>			
Faune PACA, Silène	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			
Faune PACA, Silène	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>			
Faune PACA	Onychogomphe à pinces méridional	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>			
Faune PACA, Silène	Onychogomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>			
Faune PACA	Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>			
Faune PACA, INPN	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			
Faune PACA	Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>			
Faune PACA, Silène	Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>			
Faune PACA	Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>			

Vingt-cinq espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. **Une espèce est considérée comme protégée sur le territoire national : l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*).**

Le secteur d'étude est composé essentiellement de villas. Seul une tranche de parcelle est en friche car non entretenue. Cependant, aucune espèce d'odonate n'a été observée lors de la journée de terrain. Aucun espace en eau n'a été identifié.

➔ De ce fait, le secteur de projet et ses environs proches n'apparaissent pas favorables aux odonates, et donc à la présence de l'Agrion de Mercure, espèce protégée.

➔ RHOPALOCERES

Tableau 10 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne
Faune PACA, INPN, Silène	Agriste	<i>Hipparchia semele</i>			
INPN, Silène	Argus bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>			
INPN, Silène	Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>			
Faune PACA, Silène	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>			

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne
INPN, Silène	Azuré de Chapman	<i>Polyommatus thersites</i>			
INPN, Silène	Azuré de la Badasse	<i>Glaucopteryx melanops</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Azuré de Lang	<i>Leptotes pirithous</i>			
INPN, Silène	Azuré des Cytises	<i>Glaucopteryx alexis</i>			
INPN, Silène	Azuré du Mélilot	<i>Polyommatus dorylas</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Azuré du Thym (Azuré de la Sariette)	<i>Pseudophilotes baton</i>			
INPN, Silène	Azuré porte-queue (Argus porte-queue)	<i>Lampides boeticus</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Brun des Pélargoniums	<i>Cacyreus marshalli</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Chevron blanc	<i>Hipparchia fidia</i>			
INPN, Silène	Chiffre	<i>Argynnis niobe</i>			
Faune PACA, Silène	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>			
INPN, Silène	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>			
INPN, Silène	Cuivré mauvin (Cuivré flamboyant)	<i>Lycaena alciphron</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Echiquier d'Occitanie	<i>Melanargia occitanica</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Fadet des garrigues	<i>Coenonympha dorus</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>			
INPN, Silène	Faux-Cuivré smaragdin	<i>Tomares ballus</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>			
INPN, Silène	Fluoré / Soufré	<i>Colias alfacariensis</i>			
INPN, Silène	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>			
INPN, Silène	Grand Collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>			
INPN, Silène	Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>			
INPN, Silène	Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>			
INPN, Silène	Hespérie de la Malope	<i>Pyrgus onopordi</i>			

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne
INPN, Silène	Hespérie de la Sanguisorbe (Roussâtre)	<i>Spialia sertorius</i>			
INPN, Silène	Hespérie de l'Aigremoine	<i>Pyrgus malvoides</i>			
INPN, Silène	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>			
INPN, Silène	Hespérie du Chiendent (Actéon)	<i>Thymelicus acteon</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Machaon	<i>Papilio machaon</i>			
Faune PACA, Silène	Marbré de Cramer	<i>Euchloe crameri</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Marbré de vert	<i>Pontia daplidice</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Mélitée des Mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>			
INPN, Silène	Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Némusien	<i>Lasiommata maera</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Ocellé rubané (Tityre)	<i>Pyronia bathseba</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Pacha à deux queues	<i>Charaxes jasius</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Petit Argus (Azuré de l'Ajonc)	<i>Plebejus argus</i>			
INPN, Silène	Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>			
INPN, Silène	Piérade de la Moutarde (P. du lotier)	<i>Leptidea sinapis</i>			
INPN, Silène	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>			
INPN, Silène	Piérade de l'Ibérie	<i>Pieris manii</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>			
INPN, Silène	Proserpine	<i>Zerynthia rumina</i>	Art 3		
Faune PACA, INPN, Silène	Silène	<i>Brintesia circe</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Souci	<i>Colias croceus</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>			
INPN, Silène	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>			
INPN, Silène	Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>			
INPN, Silène	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>			

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne
Faune PACA, Silène	Thécla de l'Arbousier	<i>Callophrys avis</i>			
INPN, Silène	Thécla du chêne	<i>Neozephyrus quercus</i>			
INPN, Silène	Thécla du Frêne	<i>Laeosopis roboris</i>			
INPN, Silène	Thécla du Prunellier	<i>Satyrium spini</i>			
INPN, Silène	Thècle de l'Yeuse	<i>Satyrium ilicis</i>			
INPN, Silène	Thècle du Chêne	<i>Favonius quercus</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Thècle du Kermès	<i>Satyrium esculi</i>			
INPN, Silène	Virgule	<i>Hesperia comma</i>			
Faune PACA, INPN, Silène	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>			

Les bases de données communales recensent la présence de 73 espèces de rhopalocères dans la commune du Castellet. **Une espèce protégée sur le territoire national a été observée dans la commune. Il s'agit de la Proserpine (*Zerynthia rumina*).** Son statut de conservation est classé **LC – préoccupation mineure** selon la liste rouge des rhopalocères de France (2012).

Le secteur d'étude est un espace composé de maisons, et de quelques bandes de friches. Il n'apparaît pas favorable à cette espèce, qui affectionne les prairies en fleurs et les espaces naturels secs, rocailleux.

La Proserpine se retrouve généralement dans les habitats rocheux avec des éboulis calcaires. Sa plante hôte, est l'Aristolochie. Cette dernière n'a pas été recensée dans le secteur d'étude. D'autre part, les habitats en place, ne sont pas favorables à la présence de cette espèce de papillon.

Les inventaires de terrain en phase de cadrage, ont permis d'observer **trois espèces** communes de Rhopalocère, toutes inscrites sur la liste rouge des Rhopalocères de France métropolitaine (2012)

- **Mélictée orangée → LC (préoccupation mineure)**
- **Azuré bleu → LC (préoccupation mineure)**
- **Fadet commun → LC (préoccupation mineure)**

Ces trois espèces ne présentent pas d'enjeux de conservation à ce stade.

ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Dans la bibliographie, une espèce de papillon protégée est citée dans la commune du Castellet. Il s'agit de la **Proserpine**, protégée sur le territoire national. Elle affectionne les éboulis et les zones rocailleuses. Les habitats identifiés à ce jour sur le périmètre rapproché ne répondent pas aux attentes de cette espèce. Aussi, leur plante hôte, l'aristolochie (*Aristolochia*) n'a pas été identifiée dans le secteur d'étude. Elle se développe dans les zones d'éboulis et les sols rocailleux, ce qui ne correspond pas aux habitats du secteur d'étude. **Elle n'est donc pas envisagée dans le secteur d'étude et les zones connectées du périmètre rapproché.**

La bibliographie expose une seule espèce d'odonate protégée dans la commune du Castellet, **L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)**. Le secteur d'étude est composé de villas et n'expose donc pas d'intérêt particulier pour ce groupe d'espèces. Aucune espèce n'a été observée lors de la visite de terrain.

→ En considérant ces données et ces observations, les enjeux entomologiques dans le périmètre rapproché et le secteur d'étude sont considérés comme faibles.

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale
Enjeux prévisionnels sur le cortège entomologique



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 15 30 m

AMPHIBIENS

Le secteur d'étude est composé de parcelles, occupées par des villas. Les parcelles attenantes sont soit occupées par des villas, des vignobles ou par des chantiers actifs à ce jour. Aucun élément n'appartenant au réseau hydrographique n'a été identifié.

BIBLIOGRAPHIE

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
INPN	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Faune PACA	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	P	Be 3	
INPN	Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	LC	P	Be 3	DH 5
Faune PACA, INPN, Silène faune	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA, INPN	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC	P	Be 2	DH 4

Légende :

RE	Éteint ou niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Cinq espèces d'amphibiens sont recensées dans la commune du Castellet. Elles sont toutes protégées sur le territoire national. **Dans cette liste, une espèce représente un enjeu patrimonial faible, la rainette méridionale. A l'inverse, les deux autres espèces présentent une patrimonialité forte : le crapaud calamite et le pélodyte ponctué.**

Dans l'état actuel, les inventaires de terrain du 16 mai 2018, n'ont pas permis d'observer ce groupe d'espèces. Aucun espace en eau de façon permanente ou temporaire n'est susceptible d'accueillir ce cortège. Aucun espace adjacent n'a été identifié comme potentiel zone de refuge pour ces espèces. Etant donné le contexte actuel (chantier, passage de véhicule...), la présence de ces espèces dans le secteur d'étude (zone refuge ou transit) n'est pas envisagée.

➔ **Par ces connaissances, en fonction des habitats en place, les enjeux batrachologiques sont jugés faibles.**

REPTILES

Le secteur d'étude présente des habitats anthropisés et relativement remaniés à ce jour. Des murs de pierre artificiels et des amas de gravats ont été observés dans les espaces adjacents aux villas, pouvant représenter des espaces de refuge, de repos et de vie pour des reptiles communs.

BIBLIOGRAPHIE

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune du Castellet, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Tableau 12 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Faune PACA	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Faune PACA	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	VU	P	Be 2	
Faune PACA	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Faune PACA	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus hispanicus</i>	NT	P	Be 3	
Faune PACA, Silène faune	Tarente de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	EN	P	Be 2	DH 2 DH 4

Légende :

RE	Éteint au niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Sept espèces de reptiles sont recensées dans la commune du Castellet. Toutes sont protégées sur le territoire national.

Sur la totalité de ces espèces, 5 espèces représentent un enjeu patrimonial faible à fort en fonction de leur statut de conservation et leur aire de répartition.

La tarente de Mauritanie et l'orvet fragile présente une patrimonialité faible à modérée. Ils présentent des enjeux faibles à modérés dans ces conditions.

La psammodrome d'Edwards présente une patrimonialité modérés.

Enfin, le lézard ocellé et la Tortue d'Hermann, présentent tous deux une patrimonialité forte.

Pour information, la tortue d'Hermann est concernée par un Plan National d'Action, en raison de la chute progressive de ses effectifs, et l'isolation des différentes populations dans le Var notamment.

Comme cela a été précisé dans la partie des espaces réglementaires, les secteurs d'étude et périmètres éloignés ne sont pas concernés par ce PNA.

Les inventaires de terrain du 16 mai 2018, ont permis d'observer une seule espèce de reptile, le lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Ce dernier a été observé au niveau du muret de la troisième maison à l'est. Un seul individu a été répertorié.

Éventuellement, le lézard vert pourrait être présent dans les haies et les zones fourrées proches des habitations mais ce dernier n'a pas été directement observé. La tarente de Maurétanie est potentielle au niveau des vieilles bâtisses présentent dans le périmètre rapproché, voire même le secteur d'étude.

→ Les enjeux herpétologiques sont considérés comme faibles.

SYNTHESE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPETOLOGIQUES

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens.

Les habitats en place permettent d'accueillir potentiellement plusieurs espèces de reptiles. Cependant, la localisation du secteur d'étude en zone anthropisée et actuellement fortement perturbée limite les potentialités.

Les inventaires du 16 mai 2018, ont permis d'observer le lézard des murailles au niveau des escaliers en pierre de la 3^{ème} maison à l'est. En ce qui concerne, les reptiles, les zones habitées et riches en pierriers sont des lieux de vie potentiels de la Tarente de Mauritanie et / ou du Lézard des murailles. Aussi les espaces denses comme les haies végétales sont considérés comme des habitats favorables pour ces espèces, en plus du lézard vert.

Les enjeux batrachologiques et herpétologiques dans ces zones sont donc faibles.



Photo 9 : Zone d'observation du lézard des murailles (Podarcis muralis)

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Enjeux prévisionnels sur les cortège batrachologique et herpétologique



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 15 30 m



MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

Les mammifères de grandes tailles sont des espèces à large dispersion. Il est donc délicat d'assurer avec certitude que les espèces qui composent le groupe fréquentent de manière occasionnelle ou régulière le secteur d'étude. Le secteur d'étude est localisé dans un espace anthropisé, partiellement agricole, où les espaces de dispersion des espèces sont faibles en raison de la présence de nombreuses voiries et clôtures.

BIBLIOGRAPHIE

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Tableau 13 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab
Faune PACA	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	LC		Be 3	
INPN	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	NT	P		
Faune PACA	Crocodile musette	<i>Crocodylus russula</i>	LC		Be 3	
Faune PACA, INPN, Silène faune	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Fouine	<i>Martes foina</i>	LC		Be 3	
INPN	Genette	<i>Genetta genetta</i>	LC	P	Be 3	DH 5
Faune PACA	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA, INPN, Silène faune	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT			
Faune PACA	Lérot	<i>Elomys quercinus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA, INPN	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Loir gris	<i>Myoxus glis</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	LC			
Faune PACA	Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	LC			
INPN, Silène faune	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC			
Faune PACA, INPN, Silène faune	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC			
Faune PACA	Souris d'Afrique du Nord	<i>Mus spretus</i>	LC			
Faune PACA	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	LC		Be 3	

Légende

RE	Éteinte ou niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Les données bibliographiques recensent la présence de **18 espèces de mammifères sur la commune du Castellet. Quatre espèces sont protégées** sur le territoire national : le Hérisson d'Europe, l'Écureuil roux, la Genette et le Campagnol Amphibie.

Selon les données communales, seules deux espèces présentent une patrimonialité modérée forte : le campagnol amphibien et le lapin de Garenne.

Les inventaires de terrain du 16 mai 2018, n'ont pas permis de contacter ce groupe d'espèces ni même d'observer des indices de présence.

Selon quelques témoignages, des renards et des sangliers sont présents à proximité des villas.

La présence des voies de circulation, tout autour du secteur d'étude, limite les potentialités par rapport à la fréquentation du secteur d'étude par les grands mammifères. La présence d'une clôture grillagée sur la majorité de la périphérie du secteur d'étude, participe à isoler le secteur d'étude. Aussi les espaces environnants sont principalement pavillonnaires et ces éléments fragmentant réunis ne sont pas favorables pour considérer le secteur d'étude comme un espace de vie pour ce groupe d'espèces.

La faible richesse du site et son homogénéité en habitats ne présente pas d'intérêt pour les mammifères. Aussi sa faible surface et son isolement des autres espaces naturels s'ajoutent pour conclure sur une faible présence potentielle des mammifères dans le secteur d'étude.

D'autre part, les deux chantiers présents au niveau des limites directes du secteur d'étude sont responsables de nombreuses nuisances sonores, olfactives et atmosphériques. Ces éléments participent à faire fuir les espèces de ce site et des environs proches.

→ Les enjeux mammalogiques dans le périmètre rapproché sont considérés comme faibles.

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale
Enjeux prévisionnels sur le cortège mammalogique



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 15 30 m

CHIROPTÈRES

Le secteur d'étude dans son ensemble ne semble pas favorable à la présence de gîtes pour les chiroptères. Le patrimoine arboré est très pauvre. Aucune vieille bâtisse n'est présente à proximité ou dans le secteur d'étude. Les haies les plus représentées sont de type ornemental et monospécifique. Aussi, la présence des routes tout autour du secteur d'étude, limite la dispersion des espèces, par fragmentation des espaces naturels. Aucun réservoir de biodiversité n'est identifié dans le secteur d'étude et les environs proches.

BIBLIOGRAPHIE

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Tableau 14 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats
ZSC	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	LC	P	Be 2	DH2-4
ZSC	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	LC	P	Be 2	DH2-4
ZSC	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	P	Be 2	DH2-4
ZSC	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	VU	P	Be 2	DH2-4
INPN	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	LC	P	Be 2	DH 5
ZSC	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	VU	P	Be 2	DH2-4
ZSC	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	NT	P	Be 2	DH2-4
ZSC	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	P	Be 2	DH2-4
INPN	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	P	Be 3	DH 5
INPN	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	P	Be 2	DH 5
INPN	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	LC	P	Be 2	DH 5
ZSC	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	NT	PH	Be 2	DH2-4
INPN	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC	P	Be 2	DH 5

Légende

RE	Éteint au niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Les données bibliographiques recensent la présence de 13 espèces de chiroptères sur la commune du Castellet. En effet, les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude. Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire (convention de Berne, Bonn et DHFF).

Selon les données bibliographiques, les espèces suivantes montrent une patrimonialité forte :

- le Minioptère de schreibers (*Miniopterus schreibersii*),
- les rhinolophes
- le cortège des Murins

Le rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) présentent une patrimonialité modérée-forte.

Les espèces restantes présentes une patrimonialité modérée-faible.

Selon la base de données BD Cavités du BRGM, plusieurs cavités naturelles sont présentes dans un rayon de 2 km autour du secteur d'étude. La cavité naturelle la plus proche est une galerie « la Galerie du Colombier ». Elle est située à environ 1.1 kilomètres des limites sud-ouest du secteur d'étude.

Les prospections du 16 mai 2018, n'ont pas fait office de nocturne chauve-souris dans le cadre de ce prédiagnostic. Le secteur d'étude, dans son ensemble, ne présente pas de gîtes potentiels pour ce groupe d'espèces. Aucun arbre à cavité n'a été recensé. La présence des voiries qu'elles soient de type routes communales et / ou nationales représentent des espaces de fragmentation et des obstacles pour ces espèces volatiles nocturnes.

La très faible richesse des haies et la présence de surfaces agricoles ouvertes homogènes, potentiellement traitées aux insecticides n'apparaît pas favorable pour ces espèces sensibles. Les espèces potentielles pouvant fréquenter le secteur d'étude, pour la chasse et le transit, sont des espèces communes adaptées aux espaces anthropisés comme par exemple la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

Dans l'état actuel des connaissances, le secteur d'étude pourrait représenter un espace de chasse et de déplacement des chiroptères. Les habitats identifiés dans le périmètre rapproché sont donc classés en **enjeux faibles à modérés en fonction des zones préférentielles pour ce groupe faunistique.**

SYNTHESE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTERES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence récurrente de mammifère de grandes tailles. La présence de multiples voiries (communales et nationales) forment d'importantes fractures entre les parcelles présentes aux alentours. Aucune espèce de mammifère n'a été observée dans le secteur d'étude. Aucun indice de présence de mammifère n'a non plus été détecté.

➔ Ainsi les enjeux mammalogiques sont considérés comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.

Les données bibliographiques chiroptérologiques, montrent la présence potentielle de plusieurs espèces patrimoniales et espèces communes. Le secteur d'étude ne présente pas de gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de terrain.

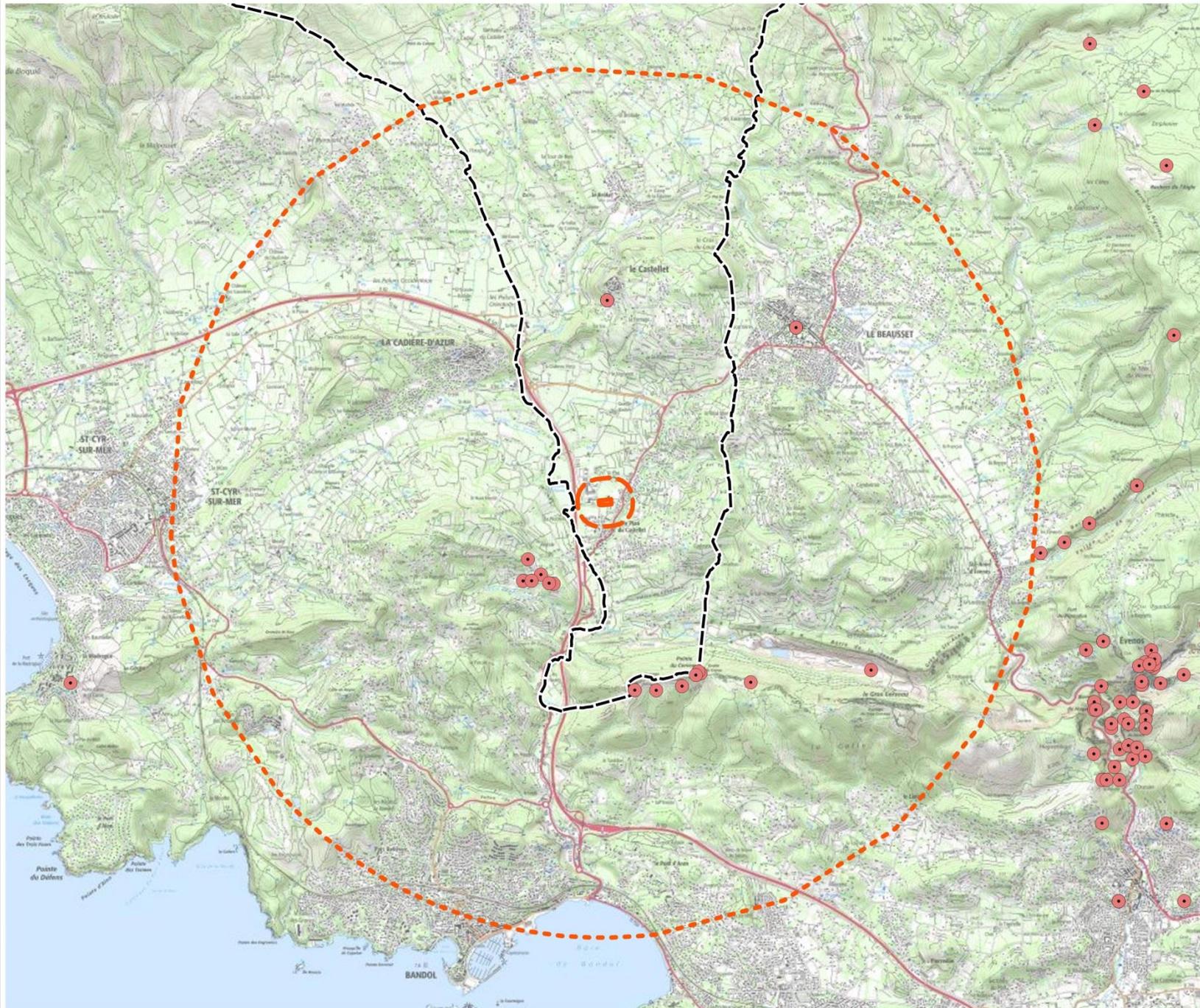
Les chiroptères peuvent emprunter le réseau de haies, comme des corridors secondaires pour leur déplacement en période de chasse et de transit au niveau local mais ceci ne devrait concerner que des espèces communes. Les espaces ouverts ne semblent pas favorables pour la chasse de ces espèces en raison d'une homogénéité des habitats et l'utilisation potentielle de produits phytosanitaires, néfastes pour les insectes dont se nourrissent les chauves-souris.

➔ Les haies (avec une zone tampon) sont donc en enjeux modérés alors que le reste des habitats est évalué en enjeux faibles.

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Cavités naturelles reconnues par le BRGM, à l'échelle du périmètre éloigné



▬ Limites communales

Périmètres d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (250 m)

▭ Périmètre éloigné (5 km)

● Cavités naturelles



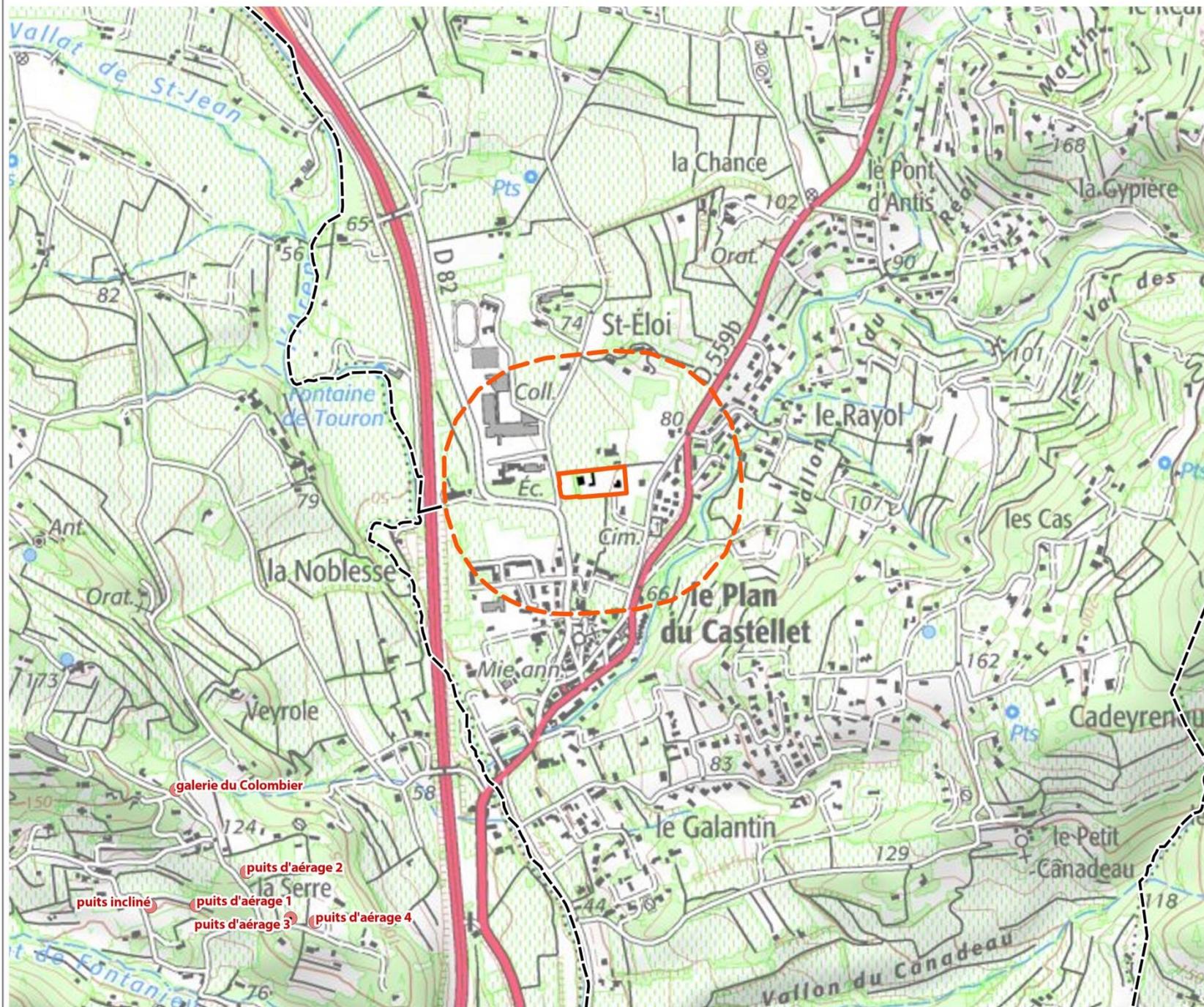
0 1000 2000 m



LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Cavités naturelles reconnues par le BRGM, à l'échelle du périmètre rapproché



Limites communales

Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (250 m)

Périmètre éloigné (5 km)

Cavités naturelles



0 100 200 m



LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale
Enjeux prévisionnels sur le cortège chiroptérologique



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 15 30 m

OISEAUX

La présence au sein du périmètre éloigné d'une mosaïque d'habitats naturels offrant des milieux ouverts, fermés et agricoles favorise la présence d'un cortège ornithologique patrimonial exploitant les différents habitats au cours de leur cycle biologique. Le secteur d'étude est en lui-même pauvre en habitats et ne devrait attirer qu'un cortège commun et ubiquiste d'oiseaux.

BIBLIOGRAPHIE

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur la fiche INPN des ZNIEFF du périmètre éloigné ont aussi été consultées.

Tableau 15 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	P	OI	Be2	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	LC	C	O2	Be3	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	P	OI	Be3	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais		C	O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	VU	P	OI	Be3	-
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	NT	P	-	Be3	-
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	NA	P	OI	Be2	Bo2
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	C	O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	P	-	Be2	-
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc		C	-	Be2	Bo2
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain		P	OI	Be2	Bo2
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée	NA	C & N	O2	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	C & N	O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou-geai	VU	P	-	Be2	-
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	NT	P	-	Be2	-
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	C & N	O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC	C	O2; O3	Be3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	NT	P	-	Be2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		P	-	Be2	-
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	LC	P	OI	Be2	-
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC	C	O2	Be3	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	C & N	O2	-	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		P	-	Be2	Bo2
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	LC	P	OI	Be3	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	VU	P	O2	Be3	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	C	O2	Be3	-
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	C	O2	Be3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	C	O2	Be3	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	NA	P	-	Be2	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		P	OI	Be2	Bo2
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	LC	P	OI	Be2	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	P	-	Be2	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	VU	P	-	Be2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	VU	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	P	-	Be2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
<i>Tachymarpis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	P	-	Be3	-
<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	LC	P	-	Be2	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	C	O2	Be3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	NA	P	OI	Be2	Bo2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Monticola solitarius</i>	Monticole bleu	NT	P	-	Be2	-
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	NT	C	O2; O3	Be3	-
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	C & N	O2	-	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	LC	P	OI	Be2	-
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	EN	P	-	Be2	-
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	VU	C	O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	C	O2; O3	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		P	-	Be3	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	VU	P	OI	Be2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	P	-	Be2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	P	-	Be2	-
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	P	-	Be2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	VU	P	-	Be2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	DD	P	-	Be2	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC	C	O2	Be3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	C	O2	Be3	-
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	LC	P	-	Be2	-
<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	CR	P	-	Be2	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	LC	P	-	Be2	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	P	-	Be2	-

Légende :

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Cent vingt espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune du Castellet et les espaces limitrophes. Parmi ces espèces 22 sont inscrites sur la directive 1 oiseaux, 24 sont menacées d'extinction, en danger critique, vulnérables, quasi menacés et 41 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA. (Liste rouge des oiseaux nicheurs).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...

Les inventaires de terrain du 16 mai 2018 ont permis d'observer et/ou d'identifier au chant 5 espèces d'oiseaux.

NB : la présence du chantier, produisant de fortes nuisances sonores, est sûrement responsable d'une baisse de la fréquentation du site par les espèces d'oiseaux.

Tableau 16 : Liste des oiseaux observés et identifiés en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	-

Ces 5 espèces présentent une patrimonialité faible en PACA, et ne présentent pas d'enjeu de conservation.

Deux espèces sont protégées, le moineau domestique (*Passer domesticus*) et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*).

Les espèces ont été observées en vol au-dessus des vignes, principalement, mais aussi au niveau du parking à l'ouest du secteur d'étude.

Légende :

RE	Éteint au niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

Sur la totalité des espèces observées dans le périmètre rapproché, aucune espèce ne représente d'enjeu patrimonial particulier.

Toutes les espèces survolent et / ou fréquentent directement le secteur d'étude. C'est donc une zone de passage et de recherche de nourriture pour l'avifaune. Pour les passereaux, les allers et venues sont régulières entre les parcelles agricoles et les espaces vacants comme le parking par exemple.

Il est peu probable que le site représente un espace de nidification pour l'avifaune au vu des habitats en place et l'absence de zones de refuge potentiels.

D'autre part, les zones de chantier sont sûrement responsables d'une fuite temporaire des espèces vers des espaces plus calmes. En effet, au moins une trentaine d'hirondelles ont été observées en vol au-dessus de vignobles à quelques centaines de mètres à l'ouest du secteur d'étude.

→ Ainsi les enjeux avifaunistiques, dans l'état actuel des connaissances et des observations sont considérés comme faibles.

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale
Enjeux prévisionnels sur le cortège avifaunistique



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 15 30 m



SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES EN PHASE DE CADRAGE

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de cadrage, réalisés le 16 mai 2018, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude ne se situe dans aucune zone à statut, et dans aucun réservoir de biodiversité reconnu dans le SRCE PACA. Selon les données de l'occupation du sol, le site de projet est situé dans un espace urbanisé, où les parcelles sont occupées par des villas individuelles. Le contexte apparaît anthropisé tout en conservant une identité rurale et agricole en périphérie.

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude montre un faciès anthropique avec des habitats homogènes et dominés par des constructions de type villas, et jardins domestiques attenants. Les environs sont représentés par des vignobles et des espaces de chantier. Enfin, un vaste espace construit est occupé par un groupe scolaire.

En ce qui concerne la flore, globalement, les espèces observées sont caractéristiques des friches, espaces remaniés et des marges des zones agricoles. Dans les espaces peu voire non entretenus, trois espèces d'orchidées inscrites sur la liste rouge des orchidées de France métropolitaine (2009), ont été contactées. Sur ces trois espèces, une présente des enjeux de conservation modérés et une patrimonialité de même rang : l'Orchis à odeur de vanille, considéré NT (quasi menacée).

Aucun habitat d'intérêt communautaire, aucune espèce protégée n'a cependant été observé. Les données bibliographiques, n'indiquent pas la présence d'une quelconque espèce végétale protégée au niveau régionale et / ou nationale, dans le secteur d'étude et ses limites proches.

Les enjeux sur la flore et les habitats varient de faible à modérés.

Au vu des habitats, la richesse spécifique en espèces d'insectes est supposée faible. L'absence d'espèces fleuries en abondance, d'habitats de type prairiaux, ainsi que de berges végétalisées confirme cela. Aucune espèce d'odonates et de rhopalocères protégés et patrimoniaux n'ont été observés dans le secteur d'étude.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude représente le lieu de vie potentiel pour les reptiles communs, par la présence de murets et d'amas de gravats, sur les périphéries du secteur d'étude et dans les parcelles. A l'inverse, le site n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens.

La présence du réseau routier tout autour du secteur d'étude et ses environs proches, forme une barrière physique. La fréquentation du secteur d'étude par les grands mammifères est donc limitée. À cela s'ajoute la présence d'une clôture grillagée sur presque toute la périphérie du secteur d'étude. Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne. L'homogénéité des habitats, la pratique agricole et l'absence de haies riches en espèces limitent les potentialités dans les secteurs d'étude. Les données du BRGM indiquent la présence de quelques cavités naturelles aux alentours du site. Dans ces conditions, la présence d'espèces à fort enjeu apparaît limitée.

Les inventaires du 16 mai 2018, ont été effectués en période favorable pour l'observation et l'identification de la faune et de la flore. Cependant, lors de la journée d'inventaires deux chantiers étaient actifs dans le sud-est du secteur d'étude (chantier d'envergure pour la construction de résidences). Les nuisances sonores et visuelles étaient importantes. Ce paramètre a pu limiter les observations par la fuite des espèces les plus mobiles comme les oiseaux notamment.

L'objectif était d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et le périmètre rapproché. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques varient de faibles à modérés.

LIDL- Le Castellet (83)

Projet de construction d'une surface commerciale

Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques



Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs

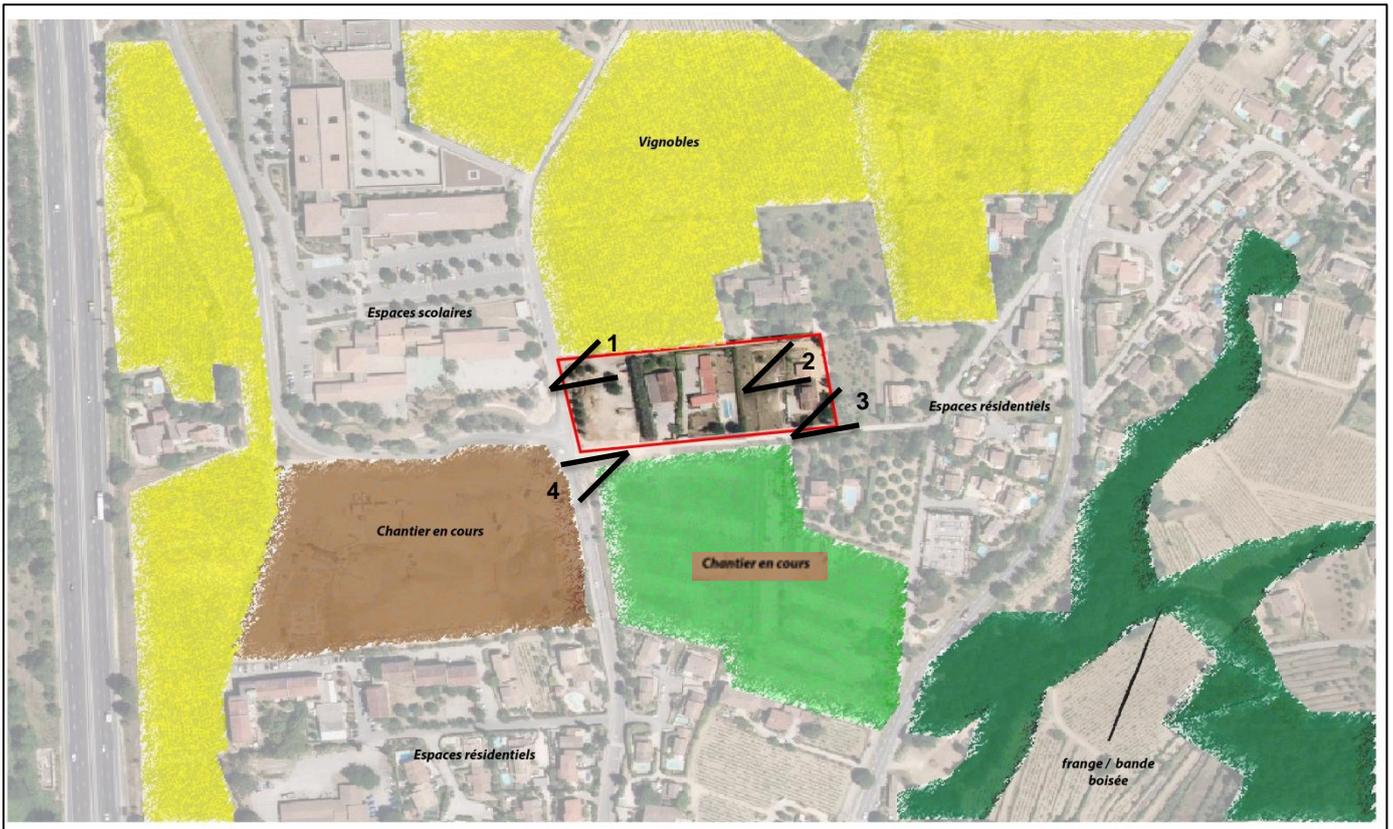


3. Les sensibilités paysagères

Le site d'étude est localisé dans le village du Plan du Castellet, au sud du village médiéval du Castellet. Le site d'étude est localisé sur des espaces résidentiels occupés par des villas individuelles avec jardins domestiques attenants.

Le site ne présente pas d'enjeux de préservation particuliers tels que la présence d'arbres remarquables ou d'éléments de patrimoine bâti. Les environs proches du site sont occupés par des vignobles encore actifs et des espaces de chantier, ayant pour but de densifier la zone en logements résidentiels.

Néanmoins, le site présente un enjeu visuel. En effet, son environnement proche se compose d'espaces agricoles ouverts offrant des points de vue sur le site et sur le grand paysage.



Vue n°1 depuis le parking sauvage (FL, mai 2018)



La D82 qui passe à l'ouest du secteur d'étude permet de rejoindre le secteur du Plan rapidement depuis l'autoroute menant à Toulon ou à Marseille. Actuellement, cette route est perturbée par la présence de deux chantiers. De ce fait, cette dernière est fortement dégradée et emprunté par des engins de chantiers. La route a d'ailleurs été remaniée afin de permettre une circulation fluide au maximum.

Vue n°2 depuis le terrain de la maison à l'est (FL, mai 2018)



Depuis le haut de la dernière parcelle, les visibilitées sur le grand paysage sont fortement impactées par le chantier en cours, à cause des grues. Auparavant, selon les données historiques récoltées sur le site (retour dans le passé via Google earth), les zones de chantier étaient occupées par des vignobles. Ces anciens espaces ouverts permettaient aux habitants de bénéficier d'une vue plongeante sur les reliefs et les massifs de la commune de Saint-Cyr Sur Mer. **Les visibilitées lointaines sont donc fortement dégradées à ce jour.**

Vue n°3 depuis le chemin au sud longeant le secteur de projet (FL, mai 2018)



Depuis le chemin menant aux trois villas du secteur d'étude les visibilitées lointaines sont encore masquées et perturbée par le chantier en en cours. Les vues prédominantes se focalisent sur les grues du chantier et ne présentent que peu d'intérêt.

Vue n°4 depuis le chemin au sud vers l'est (FL, mai 2018)



Depuis le parking les visibilitées vers l'est sont fortement limitées et atténuées par les barrières de chantier et les haies végétales fournies des villas du secteur de projet.

4. Typologie des constructions à proximité du site

L'environnement proche du site est dominé principalement par la présence de zones résidentielles, avec notamment l'implantation de villas avec piscine et de nombreuses maisons individuelles, sur la partie est et sud. (Constructions en R+1).

Au contraire à l'ouest, un espace scolaire plus massif est implanté et est composé essentiellement par des espaces plus volumineux et plus haut de type R+2.

Figure 15 : Agencement des constructions autour du site d'étude



5. Occupation du sol du site

Le site de projet d'une surface totale de 7916 m² est composé de pavillons avec jardins, avec quelques espaces enherbés de type bandes en friches et des espaces servant de « parking » aux véhicules.

Des vignobles jouxtent avec les parcelles concernées par le projet. Des voiries sont aussi présentes et des espaces scolaires tels qu'un collège et une école sont présents à l'ouest de la zone du futur projet.

Une construction de logements est en cours au sud-ouest et sud, dans les parcelles attenantes au groupe scolaire et à des vignobles.

Des espaces boisés sont présents sous forme de franges de faible largeur et partiellement déconnectées par les voiries et les espaces habités, à l'est, dans le périmètre rapproché.



Figure 16 : Occupation du sol du site

Photo 10 : Vignobles et haies végétales / Maison en R+1





Photo 11 : vue sur le chantier depuis le parking

6. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
Risque inondation	La commune dispose d'un PPRI (Argens)	Le site est situé en dehors des espaces à risque vis-à-vis de l'inondation.
Risque incendie	La commune dispose d'un PPRIF	Le site n'est pas concerné par le risque d'incendie.
Risque mouvement de terrain	La commune dispose d'un PPRMT approuvé.	Le site est localisé en dehors des zones à risques.
Risque de transport de matières dangereuses	La commune est concernée par des voies routières présentant un risque (départementale, autoroute...)	Le site est localisé en bordure de la D82, et non loin de l'A50. Le site est donc exposé aux risques bien qu'aucun accident n'ait été répertorié ce jour dans la commune.
Nuisances	Le site de projet est bordé à l'est par la RD556b, de classe 3. L'A50 qui se situe à l'ouest peut avoir une influence sur le niveau sonore ressenti dans le site de projet.	Le site subit des nuisances sonores par rapport au trafic routier. Ceci est amplifié par la présence de chantier à l'ouest et sud-ouest.
Biodiversité	La commune est concernée par des ZNIEFF de type 2 et des zones de réservoirs aquatiques du SRCE PACA	Le site n'est pas localisé au sein des éléments du SRCE. Le site est localisé en dehors des sites Natura 2000, Znieff. Le PLU n'identifie pas le site de projet comme un espace participant ou pouvant participer à la TVB. Le site présente une faible sensibilité écologique au regard de l'occupation du sol actuelle.
Paysage	Pas d'éléments de végétation remarquable ni de patrimoine sur le site et aux abords	Le site présente une faible sensibilité paysagère malgré des perceptibilités depuis les axes majeurs environnants.

Bilan : Le site apparaît peu sensible aux enjeux environnementaux



Cantenance cadastrale:
 7 916 m²
 (7822,55m² d'après le plan de géométrie)
Section AH, parcelles n° :
 878, 554, 553, 7, 6 et 5

VERBES PL :

- ZONE IMPERMEABLE revêtu ou drainé
- ELARGISSEMENT de la VOIE PRIVÉE en revêtement
- ZONE PERMEABLE (désimperméabilisation)
- ZONE PERMEABLE (désimperméabilisation)
- CONTREVENTION parois
- Cheminement en creusement
- Carrelage extérieur
- Réseau verté planté
- 7% Aires à planter

PHASE	APS
PROJET	30% max : 27%
DATE	16/04/2018
INDEXE	B
ECHELLE :	1/500 ème
ARCHITECTE :	AMEARCHITECTURE
ADRESSE :	100 RUE DE LA BRUYERE - 33000 PESSAC
TELEPHONE :	01 33 01 33 79 33 31
EMAIL :	AMEARCHITECTURE@GMAIL.COM

Éléments ajoutés au PLU	PLU	Projet	Différence	Surface	Désignation	nombre ou m ²	Type de Surface	Éléments ajoutés au PLU	PLU	Projet	Différence	Surface	Désignation	nombre ou m ²	Type de Surface	Éléments ajoutés au PLU	PLU	Projet	Différence	Surface	Désignation	nombre ou m ²	Type de Surface
1. Espace vert	30%	27%	-3%	2136,37	107	107	6. Surface des espaces verts	1. Espace vert	30%	27%	-3%	2136,37	107	107	6. Surface des espaces verts	1. Espace vert	30%	27%	-3%	2136,37	107	107	6. Surface des espaces verts
2. Implantation des constructions	20-40%	20-40%	0%	3391,28	3391,28	3391,28	7. Surface des VED	2. Implantation des constructions	20-40%	20-40%	0%	3391,28	3391,28	3391,28	7. Surface des VED	2. Implantation des constructions	20-40%	20-40%	0%	3391,28	3391,28	3391,28	7. Surface des VED
3. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	2028,50	2028,50	2028,50	8. Emprise au sol	3. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	2028,50	2028,50	2028,50	8. Emprise au sol	3. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	2028,50	2028,50	2028,50	8. Emprise au sol
4. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	1276,48	1276,48	1276,48	9. Surface de vente	4. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	1276,48	1276,48	1276,48	9. Surface de vente	4. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	1276,48	1276,48	1276,48	9. Surface de vente
5. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	1002,30	1002,30	1002,30	10. Surface de plancher	5. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	1002,30	1002,30	1002,30	10. Surface de plancher	5. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	1002,30	1002,30	1002,30	10. Surface de plancher
6. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	1236,00	1236,00	1236,00	11. Surface de vente	6. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	1236,00	1236,00	1236,00	11. Surface de vente	6. Hauteur maximale des constructions	10m	10m	0%	1236,00	1236,00	1236,00	11. Surface de vente

MAGASIN :
 LIDL LE CASTELLET
 2617 ROUTE DES SOLIGES
 83 330 LE CASTELLET

DR :
 DR DRAGUIGNAN
 ZAC des Bruguères - 600 RD 255
 83400 LES ARCS-SUR-ARBOIS

DESIGNATION :
 04 PLAN DE MASSE
 - PROJET

TYPE MAGASIN :
 T13
 ECO



2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société LIDL les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme faibles

En cohérence avec le règlement du PLU et en compatibilité avec le PPRI, l'emprise au sol de la construction n'excèdera pas les 30 % et l'artificialisation du site se limitera à 50% (bâtiment et parking).

Les espaces non bâtis et actuellement artificialisés seront décaissés et re-végétalisés et environ 76 arbres seront plantés sur le site. Ces plantations seront favorables à la biodiversité, à l'infiltration des eaux pluviales et permettront une meilleure intégration du bâtiment dans le paysage local.

Au regard des caractéristiques du projet :

- Construction de 1926.30 m² de surface de plancher
- Aménagement de 107 places de parking
- Aménagement d'aires de circulation avec 3191.26 m² de VRD
- Aménagement d'espaces verts sur une surface de 2135.37 m², avec 76 arbres plantés.

Le projet d'aménagement du LIDL est **soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact** au regard de la **rubrique 41 – « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus »**. **Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.**

Le projet étant inférieur à 10 000m² de surface de plancher il n'est pas soumis à la rubrique 39.

Aucun boisement n'est prévu sur le site, le projet n'est pas soumis à la rubrique 47 concernant le défrichement.